

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2019

SONASID



5	Message du Directeur Général
<hr/>	
	Présentation de Sonasid
8	Profil
12	Actionnariat et gouvernance
<hr/>	
	Rapport d'activité
16	Faits marquants de l'année 2019
17	Analyse de l'activité et performance financière
<hr/>	
	Information financière
22	Rapport de gestion
	Comptes sociaux
29	Comptes sociaux
42	Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
	Comptes consolidés
45	Comptes consolidés
50	Notes aux comptes consolidés
90	Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
92	Rapport Spécial des commissaires aux comptes
96	État des honoraires des commissaires aux comptes
98	Projet de Résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire
102	Projet de Résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire
104	Liste des communiqués de presse
<hr/>	
	Rapport ESG
108	Démarche RSE & Stratégie
112	Engagement humain
120	Engagement environnemental
130	Gouvernance



Chers Actionnaires,

Sonasid a célébré ses 45 ans d'existence en 2019, un riche héritage nourri de tous les défis relevés par les femmes et les hommes qui ont construit notre histoire. Nous sommes fiers d'avoir pu mettre notre acier au service des grands projets qui ont contribué à façonner le Maroc d'aujourd'hui ; un acier qui continuera de soutenir et de protéger les réalisations les plus audacieuses.

L'année 2019 marque aussi l'amorce d'un nouveau chapitre de l'histoire de Sonasid, malgré une conjoncture défavorable.

La pression du contexte international s'est en effet accentuée en 2019. L'accroissement de la surcapacité mondiale, les effets des mesures de défenses commerciales fortes initiés par les États Unis et la baisse de la demande dans de nombreux pays de la région se sont traduits par une baisse plus marquée du prix des produits finis par rapport à celle de la matière première. Ce resserrement de la marge sur le marché international est intervenu parallèlement au renchérissement des consommables industriels.

Le marché marocain, largement surcapacitaire, a également été confronté à une forte augmentation des importations, notamment celles en provenance de Turquie.

Si ces conditions de marché ont pesé sur les résultats de l'exercice 2019, les nombreuses initiatives mises en œuvre par nos équipes nous ont néanmoins permis de consolider notre modèle économique.

La dynamique positive enregistrée sur les ventes en 2019, avec une croissance de 8% pour le rond à béton et une progression de 2,4 % du volume global témoigne de la force de notre marque. Nos équipes sont mobilisés pour offrir en permanence les meilleurs produits et services à nos clients.

Notre activité d'armatures, réalisée à travers notre filiale Longoméтал Armatures, enregistre

une performance solide en 2019, avec une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et un redressement significatif du résultat net.

Les leviers déployés face à la dégradation des conditions de marché ont permis d'assurer également une bonne performance opérationnelle au quatrième trimestre 2019, soutenue notamment par l'optimisation des coûts.

Sonasid bénéficie par ailleurs d'une situation financière solide, avec un endettement net qui se situe à -583 MDH à fin 2019 et des fonds propres qui s'élèvent à 1 285 MDH, un atout certain dans la conjoncture actuelle.

Nous confirmons aussi notre orientation vers les énergies renouvelables en substituant 90% de la consommation électrique de nos unités industrielles par l'énergie éolienne.

Les efforts déployés en matière d'efficacité énergétique et de réduction de coûts se sont traduits par la certification ISO 50001-2018 de notre système de management de l'énergie.

Nous avons également simplifié notre organisation, en l'axant sur l'agilité et la responsabilité, avec un comité exécutif aujourd'hui paritaire.

Enfin, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a attribué le label Responsabilité Sociale de l'Entreprise à Sonasid en 2019 en consécration des actions déployées en matière de gouvernance, de respect des droits humains, de préservation de l'environnement, de soutien à nos communautés et des engagements pour la sécurité de notre écosystème.

Forts de notre leadership sur le marché marocain, du renforcement de notre compétitivité, de notre solidité financière et du talent de nos équipes nous sommes résolument déterminés à ancrer notre développement dans une ambitieuse dynamique d'innovation, d'excellence et d'exemplarité.

Ismail Akalay

Chief Executive Officer



Profil

Profil



Leader du marché sidérurgique marocain avec une capacité de production de 1,1 million de tonnes, Sonasid s'appuie sur une expertise technique de plus de 45 ans pour **produire en permanence l'acier le plus sûr, le plus compétitif et le plus durable.**



Sonasid se distingue par la promotion d'un modèle qui allie performance économique et développement durable dans une optique de croissance soutenue et responsable.

Cette démarche se traduit en premier lieu par un processus industriel basé sur le recyclage de la ferraille. Les coproduits générés lors du processus de fabrication sont également valorisés.



Au cours de ces dernières années, Sonasid, soutenue par ses actionnaires de référence, ArcelorMittal et des investisseurs institutionnels marocains de premier plan, a fortement développé l'excellence opérationnelle de ses unités constituées :

- du **complexe sidérurgique intégré de Jorf Lasfar** (1,7 milliard de dirhams d'investissements) avec un broyeur de ferraille, une aciérie et un laminoir.
- du **laminoir de Nador** (plus d'1 milliard de dirhams d'investissements)
- de **Longometal Armatures** à Berrechid, filiale de Sonasid spécialisée dans la fabrication d'armatures coupées, façonnées et posées : un service offrant agilité et optimisation aux projets de construction



90% de l'électricité consommée par les usines de Sonasid provient de **l'énergie éolienne** et l'installation d'un parc photovoltaïque à Nador permettra très prochainement à Sonasid de bénéficier d'un processus de production alimenté en totalité par les énergies renouvelables.

Sonasid s'engage aussi auprès des communautés riveraines de ses sites de production dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la promotion sociale.

”

Sonasid continuera à soutenir le développement du Maroc avec des produits assurant les meilleures conditions de sécurité, compétitivité et délais au secteur de la construction.



Sonasid accorde une attention considérable à la sécurité car ses produits arment les structures des bâtiments et infrastructures et participent donc directement à la sécurité des personnes dans la durée.

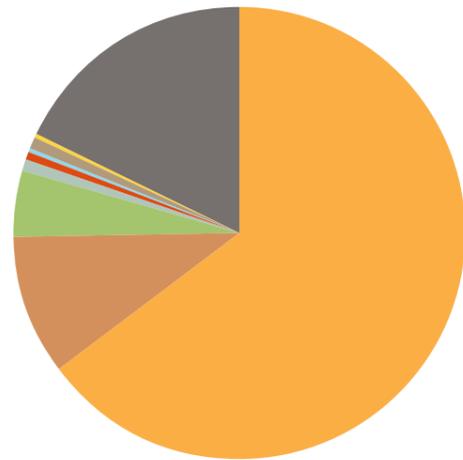
Des contrôles stricts sont réalisés à toutes les étapes de la production afin d'assurer la meilleure qualité des produits. La sécurité des personnes intervenant à tous les stades de ses activités obéit au même niveau d'exigence.

Cette culture de l'excellence fait de Sonasid un partenaire de confiance qui a accompagné les plus grands projets réalisés au Maroc ces dernières années et qui sert aujourd'hui une clientèle internationale avec des exportations en Afrique et en Amérique du Nord.



Actionnariat & gouvernance

Actionnariat



- NOUVELLES SIDÉRURGIES INDUSTRIELLES 64,86%
- RCAR 10,12%
- CMR 4,5%
- Wafa Assurance 0,82%
- Wafa Gestion 0,76%
- ATTIJARIWABA BANK 0,27%
- MCMA 0,68%
- MAMDA 0,23%
- AUTRES 17,76%

Créée par l'Etat marocain en 1974, Sonasid introduit en 1996 35% de son capital en bourse.

En 1997, l'Etat cède 62% du capital à un consortium d'investisseurs institutionnels marocains.

En 2006, les actionnaires institutionnels de référence de Sonasid signent un accord de partenariat stratégique avec le groupe Arcelor, leader mondial de l'acier, qui deviendra ArcelorMittal, et créent ensemble la société Nouvelles Sidérurgies Industrielles qui détient 64,86% du capital de Sonasid.

Composition du conseil d'administration

Au 31.12.2019

Président du Conseil d'Administration

M. Saïd ELHADI

Administrateurs

M. Cédric BOUZAR
 M. Vikram KRISHNAMOORTHY
 M. Tarik MAKRAM
 M. Javier Serra CALLEJO
 M. Jean Paul ORDIONI
 M. Aymane TAUD
 Mme Sanaa BAKKAL
 M. Vincent CHOLET
 M. Hugues FAUVILLE
 M. Christian QUINCKE
 MCMA représentée par M. Hicham Belmrah
 RMA représentée par M. Azeddine Guessous
 CIMR représentée par M. Khalid Cheddadi

Comité Exécutif

M. Ismail AKALAY : CHIEF EXECUTIVE OFFICER
 Mme. Houda LAZREQ : CHIEF PURCHASING OFFICER
 M. Khalid NABOUB : CHIEF OPERATIONS OFFICER
 M. Youssef HBABI : CHIEF FINANCIAL OFFICER
 Mme. Amal BOUKHRISS : CHIEF HUMAN RESOURCES,
 INTERNAL COMMUNICATION, & CSR OFFICER – Interim
 Mme. Sana BIHAS : CHIEF LEGAL OFFICER
 Mme. Maha HMEID : CHIEF COMMERCIAL & MARKETING OFFICER



Rapport d'activité

Faits Marquants de l'exercice

Un contexte difficile

Le marché sidérurgique international s'est nettement affaibli en 2019, sous l'effet d'une combinaison de facteurs défavorables.

La surcapacité mondiale, se situant à un niveau déjà élevé, s'est renforcée, dans un contexte de ralentissement de la consommation dans un certain nombre de pays de la région. Les mesures de défense commerciales fortes initiées par les États Unis en 2018 se sont multipliées, en exacerbant la concurrence sur les marchés encore accessibles aux exportateurs. Les opérateurs sidérurgiques ont ainsi un été confrontés un resserrement de leurs marges.

Ces facteurs internationaux ont impacté directement le marché marocain, en entretenant, tout au long de l'année, un effet prix défavorable.

Le marché local, qui reste largement surcapacitaire, a été confronté à un accroissement significatif des importations au Maroc, en provenance en particulier de Turquie.

Le secteur de la construction a connu un redressement modéré en 2019 mais l'activité reste nettement en deçà du niveau enregistré au début de la décennie.

Green Steel

Au cours de l'année 2019, les unités industrielles de Sonasid ont été alimentées à 90% par les énergies renouvelables.

Sonasid a obtenu en 2019 la certification ISO 50001-2018 de son système de management de l'énergie suite aux actions mises en œuvre en matière d'efficacité énergétique et de réduction des coûts.

Label RSE de la CGEM

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a attribué le label Responsabilité Sociale de l'Entreprise à Sonasid en Janvier 2019 en reconnaissance de la mobilisation collective en matière de gouvernance, de respect des droits humains, de préservation de l'environnement, de soutien aux communautés et des engagements pour la sécurité de son écosystème.



Analyse de l'activité et performance financière

Comptes sociaux

EN MDH	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 593	3 783
EBITDA	103	185
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9	86
RÉSULTAT NET	8	50

Les ventes de Sonasid se sont inscrites dans une dynamique positive avec une croissance de 8% pour le rond à béton et une progression de 2,4% du volume global.

Le chiffre d'affaires s'établit néanmoins à 3 593 MDH, en repli de 5% par rapport à 2018, compte tenu de la baisse des prix de vente.

L'EBITDA se situe à 103 MDH contre 185 MDH au cours de l'exercice précédent, dans le sillage du resserrement des marges sur le marché international et de la hausse du coût des consommables industriels principalement.

En réponse aux défis posés par les conditions de marché en 2019, Sonasid a optimisé ses activités et renforcé le déploiement des différents leviers de création de valeur à long terme. Sonasid a ainsi enregistré une bonne performance opérationnelle au quatrième trimestre, qui s'appuie notamment sur une optimisation des coûts.

Le résultat net de l'exercice se situe à 8 MDH, contre 50 MDH en 2018, impacté par des éléments exceptionnels.



INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en 2019 sont de 52 MDH, en progression de 2% par rapport à 2018.



FONDS PROPRES ET ENDETTEMENT

Sonasid bénéficie d'une situation financière solide, avec un endettement net qui s'est amélioré de 141 MDH par rapport à l'exercice précédent pour se situer à -583 MDH en 2019 et des fonds propres qui s'élèvent à 1 285 MDH.

Activité Longométal Armatures

Participation 96,93% SONASID

EN MMAD	2 019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	308,6	251,6
RÉSULTATS NET	6,6	1,4

Le chiffre d'affaires de Longométal Armatures a connu une progression de 23% par rapport à l'année précédente porté par la bonne dynamique des ventes.

Le résultat net affiche ainsi un redressement significatif à 6,6 MDH.

Comptes consolidés IFRS

EN MMAD	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	3622	3829
EBITDA	109	191
RÉSULTAT NET - Part du groupe	-41	13

Perspectives

Sonasid poursuit le déploiement de ses priorités stratégiques pour renforcer sa compétitivité et développer ses activités.





Information financière

RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2019 et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

I. Marché et activité

La production mondiale d'acier brut a atteint 1 870 Mt en 2019, en hausse de 3,4% par rapport à l'année précédente, stimulée par la croissance de la production chinoise (+8,3%) ; la Chine représente désormais 53% de la production mondiale. La production turque enregistre, dans le même temps, un recul de -9,6% et celle de l'UE une baisse de -4,9% alors que la production des États Unis progresse +1,5%.

La surcapacité mondiale, qui se situe à un niveau élevé depuis plusieurs années, s'est encore aggravée en 2019.

Les prix du rond à béton et du fil machine sur le marché international ont connu une baisse plus importante que celle de la ferraille. Il en résulte un resserrement des marges des aciéristes.

Au Maroc, le secteur de la construction a connu une reprise modérée, comme en témoigne la croissance de 2,5% de la consommation de ciment.

Le marché marocain des aciers longs a été impacté par une forte progression des importations en 2019 (+80 kt vs 2018).

Dans ce contexte, les ventes globales de Sonasid sont en hausse de 2,4 %, avec une augmentation des ventes locales de rond à béton de 8%.

Le chiffre d'affaires est néanmoins en repli, de 5%, à 3 593 MDH contre 3 783 MDH en 2018, compte tenu de la baisse des prix de ventes.

L'EBITDA se situe à 103 MDH contre 185 MDH au cours de l'exercice précédent, dans le sillage du resserrement des marges sur le marché international et de la hausse du coût des consommables industriels principalement.

En réponse aux défis posés par les conditions de marché en 2019, Sonasid a optimisé ses activités et renforcé le déploiement des différents leviers de création de valeur à long terme ce qui a permis d'enregistrer une bonne performance opérationnelle au quatrième trimestre.

Le résultat net de l'exercice se situe à 8 MDH, contre 50 MDH en 2018, impacté par des éléments exceptionnels.

II. LONGOMETAL ARMATURES

Les produits d'exploitation de l'exercice se situent à 309 MDH contre 258 MDH en 2018, en progression de 20% par rapport à l'exercice précédent.

La valeur ajoutée de l'exercice progresse de 16% en se situant à 21 MDH contre 18 MDH au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'année 2019 se situe à 7,4 MDH contre 2,7 MDH en 2018.

Le résultat net de l'exercice se situe à 6,6 MDH contre 1,4 MDH en 2018.

III. Résultats financiers

Le détail des états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019 est présenté ci-après :

- Les produits d'exploitation sont de 3 427 873 100,45 dirhams contre 4 026 663 713,33 dirhams en 2018
- Les charges d'exploitation sont de 3 418 878 261,25 dirhams contre 3 940 628 236,99 dirhams en 2018
- Les produits financiers sont de 16 566 527,43 dirhams contre 10 287 485,71 dirhams en 2018
- Les charges financières sont de 7 382 712,76 dirhams contre 12 032 662,68 dirhams en 2018
- Le résultat non courant est de 9 817 558,86 dirhams contre -11 208 658,95 dirhams en 2018

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice net de 8 303 678,39 dirhams contre 49 748 314,34 dirhams en 2018.

IV. Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 19 Mars 2020, est survenue la crise sanitaire évolutive du Covid-19. Au Maroc et dans de nombreux pays, des mesures de confinement ont été prises par les autorités locales.

La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité. Pour y remédier, la société a procédé à la mise en place d'un ensemble de mesures visant à contenir les éventuels impacts de la crise sanitaire du Covid-19. Néanmoins, le COVID 19 risque d'avoir un impact au niveau de plusieurs rubriques des états financiers arrêtés en 2020, dont : la baisse du chiffre d'affaires, la dépréciation des créances clients, ...

La société a procédé à une mise à jour de ses prévisions de trésorerie pour les douze prochains mois en intégrant ce nouveau contexte, au mieux des informations disponibles à date, sur la base d'hypothèses portant notamment sur une baisse attendue du chiffre d'affaires et des résultats au cours de l'exercice 2020. La société dispose actuellement d'un niveau de trésorerie confortable permettant d'honorer ses engagements.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté de comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée et que la continuité d'exploitation n'est pas incertaine.

V. Informations relatives aux délais de paiement

Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs						
	(A) Montant des dettes à la clôture A=B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(c) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture exercice N-1	841 112 639	782 083 143	20 714 497	11 295 429	1 911 807	25 107 764
Date de clôture exercice 2019	797 296 110	702 666 974	17 002 847	5 834 073	27 108 843	44 683 373

Vos commissaires aux comptes feront dans leur rapport l'analyse des comptes et du bilan. Ceux-ci font apparaître un bénéfice net comptable de 8 303 678,39 dhs que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau.

Nous donnons maintenant lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, établi par les commissaires aux comptes.

Nous vous proposons d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de 1.120.000,00 dhs au titre des jetons de présence pour l'exercice 2019.

Nous vous invitons à prendre acte de la démission de M. Jean-Paul Ordioni.

Nous vous proposons de donner à M. Jean-Paul Ordioni quitus de sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons également à ratifier la cooptation de M. Guenther Matthias, en qualité d'administrateur remplaçant M. Jean-Paul Ordioni, et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui expire en l'an 2024, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Conformément au projet de résolutions, nous vous proposons de confirmer la cooptation par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2019 des administrateurs suivants :

- Mme Sanaa Bakkal
- M. Tariq Makram

Par ailleurs, le mandat des commissaires aux comptes DELOITTE AUDIT et ERNST & YOUNG prennent fin. Nous vous proposons de les renouveler pour un nouveau mandat d'une durée de trois exercices, conformément au projet de résolutions ci-joint.

Nous vous proposons de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire en vue de modifier les paragraphes I et II (première ligne uniquement) de l'article 23 des statuts de la manière suivante :

« La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration avec le titre de président directeur général, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables.

Lorsqu'un directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les administrateurs, qui ne sont ni président directeur général, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salariés de la société exerçant des fonctions de direction, sont considérés des administrateurs non exécutifs. Leur nombre doit être supérieur à celui des administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués. »

L'ensemble des autres stipulations de l'article 23 des statuts non expressément modifiées par le texte ci-dessus, à savoir les paragraphes III et IV ainsi que le paragraphe II (à partir de la deuxième ligne jusqu'à la fin dudit paragraphe) demeurent inchangés et en vigueur.

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions et nous vous invitons à les approuver.

COMPTES SOCIAUX

BILAN (Actif)

au 31/12/2019

	Actif	Exercice			Exercice precedent
		Brut	Amort. et prov.	Net	Net
	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	-	-	-	0,00
	Frais préliminaires	-	-	-	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	0,00
	Primes de remboursement des obligations	-	-	-	0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	52 378 733,26	49 628 992,09	2 749 741,17	4 311 035,60
	Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	0,00
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	44 887 106,77	42 137 365,60	2 749 741,17	4 311 035,60
	Fonds commercial	7 491 626,49	7 491 626,49	-	0,00
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	0,00
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 035 611 016,52	3 526 714 133,24	508 896 883,28	548 625 520,44
	Terrains	111 477 645,66	7 191 518,33	104 286 127,33	104 669 710,86
	Constructions	518 185 790,96	397 148 749,67	121 037 041,29	143 437 787,51
	Installations techniques, matériel et outillage	3 292 405 959,83	3 044 097 680,78	248 308 279,05	279 957 339,66
	Matériel de transport	42 730 749,30	42 729 115,98	1 633,32	4 899,99
	Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	31 847 071,38	31 381 000,67	466 070,71	658 232,61
	Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81	4 166 067,81	-	0,00
	Immobilisations corporelles en cours	34 797 731,58	-	34 797 731,58	19 897 549,81
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	98 379 264,62	23 032 295,96	75 346 968,66	68 995 829,97
	Pr ts immobilisés	31 173,06	-	31 173,06	56 604,95
	Autres créances financières	39 853 991,56	-	39 853 991,56	39 853 991,56
	Titres de participation	58 494 100,00	23 032 295,96	35 461 804,04	29 085 233,46
	Autres titres immobilisés	-	-	-	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	0,00	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	0,00	
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	0,00	
TOTAL I (A + B + C + D + E)	4 186 369 014,40	3 599 375 421,29	586 993 593,11	621 932 386,01	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (F)	523 609 879,01	98 862 081,75	424 747 797,27	787 162 764,80
	Marchandises	1 624 783,21	-	1 624 783,21	880 538,35
	Matières et fournitures consommables	301 354 277,17	95 346 300,76	206 007 976,42	277 983 048,11
	Produits en cours	66 277 327,63	3 515 780,99	62 761 546,64	179 020 180,59
	Produits intermédiaires et produits résiduels	10 438 917,82	-	10 438 917,82	32 288 679,88
	Produits finis	143 914 573,18	-	143 914 573,18	296 990 317,87
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 049 954 517,44	211 749 960,37	838 204 557,07	748 663 565,26
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	14 739 948,05	-	14 739 948,05	53 666 758,98
	Clients et comptes rattachés	1 003 073 957,79	202 794 384,16	800 279 573,63	604 978 916,28
	Personnel - Débiteur	366 696,28	-	366 696,28	408 112,94
	Etat - Débiteur	13 342 889,11	-	13 342 889,11	81 095 110,41
	Comptes d'associés	646 524,70	-	646 524,70	646 524,70
	Autres débiteurs	17 436 041,77	8 955 576,21	8 480 465,56	7 332 730,22
Comptes de régularisation-Actif	348 459,74	-	348 459,74	535 411,73	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	548 361 401,21	-	548 361 401,21	343 308 554,63	
ECART DE CONVERSION - ACTIF (éléments circulants) (I)	2 051 197,47	-	2 051 197,47	725 414,23	
TOTAL II (F + G + H + I)	2 123 976 995,13	310 612 042,12	1 813 364 953,01	1 879 860 298,92	
TRESORERIE	TRESORERIE - ACTIF	34 816 736,26	-	34 816 736,26	99 616 015,92
	Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	7 240 943,72
	Banques, T.G et C.C.P. débiteurs	34 816 736,26	-	34 816 736,26	92 294 943,32
	Caisses, Régies d'avances et accreditifs	-	-	-	80 128,88
	TOTAL III	34 816 736,26	-	34 816 736,26	99 616 015,92
TOTAL GENERAL I + II + III	6 345 162 745,79	3 909 987 463,40	2 435 175 282,39	2 601 408 700,85	

Arrêté l'actif du bilan 2019 à la somme de : 2 435 175 282,39

Deux-milliards-quatre-cent-trente-cinq-millions-cent-soixante-quinze-mille-deux-cent-quatre-vingt-deux Dirhams, trente-neuf-centimes

BILAN (Passif)

au 31/12/2019

	PASSIF	Exercice	Exercice précédent
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES		
	Capital social ou personnel (1)	390 000 000,00	390 000 000,00
	moins: actionnaires, capital souscrit non appelé	0,00	0,00
	Capital appelé dont versé	390 000 000,00	390 000 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 604 062,88	1 604 062,88
	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
	Réserve légale	39 000 000,00	39 000 000,00
	Autres réserves	845 654 313,94	845 654 313,94
	Report à nouveau (2)	104 102,61	665 788,27
	Résultats nets en Instance d'affectation (2)	0,00	0,00
	Résultat net de l'exercice (2)	8 303 678,39	49 748 314,34
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 284 666 157,82	1 326 672 479,43
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	7 655 952,36	30 260 118,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00
	Provisions réglementées pour amortissements dérogatoires	7 655 952,36	30 260 118,00
	Provisions réglementées pour plus-values en instance d'imposition	0,00	0,00
	Provisions réglementées pour investissements	0,00	0,00
	Provisions réglementées pour reconstitution des gisements	0,00	0,00
	Provisions réglementées pour acquisition et construction de logements	0,00	0,00
	Autres provisions réglementées	0,00	0,00
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	0,00
	Emprunts Obligataires	0,00	0,00
	Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
	Avances de l'Etat	0,00	0,00
	Dettes rattachées à des participations et billets de fonds	0,00	0,00
	Avances reçues et comptes courants bloqués	0,00	0,00
	Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements reçus et autres dettes de financement	0,00	0,00
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES & CHARGES (D)	60 651 112,08	93 851 112,08
	Provisions pour risques	60 651 112,08	93 851 112,08
	Provisions pour charges	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0,00	0,00
	Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
Diminution des dettes de financement	0,00	0,00	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 352 973 222,26	1 450 783 709,51	
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 055 806 870,22	1 102 773 992,14
	Fournisseurs et comptes rattachés	797 296 109,98	841 112 639,12
	Clients créditeurs, avances et acomptes	13 823 025,00	9 393 991,15
	Personnel - Crédeur	14 214 846,19	24 421 152,54
	Organismes Sociaux	2 636 684,63	2 417 126,35
	Etat - Crédeur	225 644 886,13	222 611 600,87
	Comptes d'associés - Crédeurs	1 144 874,00	1 712 874,00
	Autres Créanciers	678 868,85	678 868,85
	Comptes de régularisation-Passif	367 575,44	425 739,26
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	26 305 812,48	47 704 096,36
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	89 377,43	146 902,84
	TOTAL II (F + G + H)	1 082 202 060,13	1 150 624 991,34
TRESORERIE	TRESORERIE - PASSIF		0,00
	Crédits d'escompte		0,00
	Crédits de Trésorerie	0,00	0,00
	Banques (soldes créditeurs)	0,00	0,00
	TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL GENERAL I+II+III	2 435 175 282,39	2 601 408 700,85	

Arrêté le Passif du bilan 2019 à la somme de : 2 435 175 282,39

Deux-milliards-quatre-cent-trente-cinq-millions-cent-soixante-quinze-mille-deux-cent-quatre-vingt-deux Dirhams, trente-neuf-centimes

(1) capital personnel débiteur (-) / (2) bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

	Nature	Operations		Totaux de l'exercice 3=1+2	Situation comparative au 31/12/2018	
		Propres à l'exercice 1	les exercices précédents 2			
EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION					
	Ventes de marchandises (en l'état)	6 585 757,30	-	6 585 757,30	54 211 714,90	
	Ventes de biens et services produits	3 585 915 278,87	-	3 585 915 278,87	3 728 882 474,06	
	Variation de stocks de produits(±) (1)	-291 838 219,48		-291 838 219,48	133 858 900,36	
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-m me.	-	-	-	-	
	Subventions d'exploitation	-	-	-	-	
	Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	
	Reprises d'exploitation; transferts de charges.	127 210 283,76	-	127 210 283,76	109 710 624,01	
	TOTAL I	3 427 873 100,45	-	3 427 873 100,45	4 026 663 713,33	
	EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION				
		Achats revendus (2) de marchandises	4 246 853,01	-	4 246 853,01	57 102 061,43
		Achats consommés (2) de matières et fournitures	2 720 309 278,41	-	2 720 309 278,41	3 150 760 723,41
		Autres charges externes	262 851 802,84	-	262 851 802,84	298 568 204,49
		Impôts et taxes	58 125 729,80	-	58 125 729,80	53 927 029,30
		Charges de personnel	162 705 700,64	-	162 705 700,64	162 287 511,80
		Autres charges d'exploitation	1 120 000,00	-	1 120 000,00	1 120 000,00
		Dotations d'exploitation	209 518 896,55	-	209 518 896,55	216 862 706,56
		TOTAL II	3 418 878 261,25	-	3 418 878 261,25	3 940 628 236,99
		III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			8 994 839,20	86 035 476,34
	FINANCIER	PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés.		-	-	-	-	
Gains de change		5 571 373,99	-	5 571 373,99	6 111 013,72	
Intér ts et autres produits financiers		3 893 168,64	-	3 893 168,64	2 325 735,91	
Reprises financières; transfert de charges		7 101 984,80	-	7 101 984,80	1 850 736,08	
TOTAL IV		16 566 527,43	-	16 566 527,43	10 287 485,71	
FINANCIER		CHARGES FINANCIERES				
		Charges d'intér ts	2 144 844,68	-	2 144 844,68	2 363 367,98
		Pertes de change	3 186 670,61	-	3 186 670,61	8 943 880,47
		Autres charges financières	-	-	-	-
	Dotations financières	2 051 197,47	-	2 051 197,47	725 414,23	
TOTAL V	7 382 712,76	-	7 382 712,76	12 032 662,68		
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			9 183 814,67	-1 745 176,97		
VII RESULTAT COURANT (III+VI)			18 178 653,88	84 290 299,37		

Variation de stocks : stock final-stock initial; augmentation (+) ; diminution (-)

Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

	Nature	Operations		Totaux de l'exercice 3=1+2	Situation comparative Au 31/12/2018
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII	RESULTAT COURANT (reports)			18 178 653,88	84 290 299,37
	PRODUITS NON COURANTS				
	u Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	u Subventions d'équilibre	-	-	-	-
VIII	u Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	u Autres produits non courants	14 741 321,68	-	14 741 321,68	41,69
	u Reprises non courantes; transferts de charges	68 954 309,68	-	68 954 309,68	27 949 647,18
	TOTAL VIII	83 695 631,36	-	83 695 631,36	27 949 688,87
	CHARGES NON COURANTES				
	u Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées.	-	-	-	-
	u Subventions accordées	-	-	-	-
IX	u Autres charges non courantes	73 864 704,48	-	73 864 704,48	8 079 665,69
	u Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions.	13 368,02	-	13 368,02	31 078 682,13
	TOTAL IX	73 878 072,50	-	73 878 072,50	39 158 347,82
X	RESULTAT NON COURANT (VIII±IX)			9 817 558,86	-11 208 658,95
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)			27 996 212,74	73 081 640,42
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			19 692 534,35	23 333 326,08
XIII	RESULTAT NET (XI-XII)			8 303 678,39	49 748 314,34

XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			3 528 135 259,24	4 064 900 887,91
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			3 519 831 580,86	4 015 152 573,57
XVI	RESULTAT NET (PRODUITS-CHARGES)			8 303 678,39	49 748 314,34

ETATS DES SOLDES DE GESTION (ESG)

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

		31/12/2019	31/12/2018
1	Ventes de marchandises en l'état	6 585 757,30	54 211 714,90
2	- Achats revendus de marchandises	4 246 853,01	57 102 061,43
	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	2 338 904,29	-2 890 346,53
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	3 294 077 059,39	3 862 741 374,42
3	Ventes de biens et services produits	3 585 915 278,87	3 728 882 474,06
4	Variation stocks de produits	-291 838 219,48	133 858 900,36
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE : (6+7)	2 983 161 081,25	3 449 328 927,90
6	Achats consommés de matières et fournitures	2 720 309 278,41	3 150 760 723,41
7	Autres charges externes	262 851 802,84	298 568 204,49
	= VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	313 254 882,43	410 522 099,99
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	58 125 729,80	53 927 029,30
10	- Charges de personnel	162 705 700,64	162 287 511,80
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	92 423 451,99	194 307 558,89
	= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	1 120 000,00	1 120 000,00
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	127 210 283,76	109 710 624,01
14	- Dotations d'exploitation	209 518 896,55	216 862 706,56
	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	8 994 839,20	86 035 476,34
	± RESULTAT FINANCIER	18 178 653,88	84 290 299,37
	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	18 178 653,88	5 187 080,59
	± RESULTAT NON COURANT	9 817 558,86	-11 208 658,95
15	- Impôts sur les résultats	19 692 534,35	23 333 326,08
	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	8 303 678,39	49 748 314,34

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (PAR LA METHODE DITE ADDITIVE)

1	Bénéfice +	8 303 678,39	49 748 314,34
	Perte -		
2	+ Dotation d'exploitation (1)	92 611 837,33	104 075 957,37
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes (1)		
5	- Reprises d'exploitation (2)		0,00
6	- Reprises financières (2)	6 376 570,58	1 506 002,26
7	- Reprises non courantes (2) (3)	55 804 165,64	27 949 647,18
8	- Produits des cessions d'immobilisations		0,00
9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées.		0,00
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	38 734 779,49	124 368 622,27
10	Distributions de bénéfices	50 310 000,00	-
II	AUTOFINANCEMENT	-11 575 220,51	124 368 622,27

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES		31/12/2019	31/12/2018	Variations a - b	
				Emplois c	Ressources d
1	Financement Permanent	1 352 973 222,26	1 450 783 709,51	97 810 487,25	
2	Moins actif immobilisé	586 993 593,11	621 932 386,01		34 938 792,90
3	= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	(A) 765 979 629,14	828 851 323,50	62 871 694,36	
4	Actif circulant	1 813 364 953,01	1 879 860 298,92		66 495 345,91
5	Moins Passif circulant	1 082 202 060,13	1 150 624 991,34	68 422 931,21	
6	= BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	(B) 731 162 892,88	729 235 307,58	1 927 585,30	
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	34 816 736,26	99 616 015,92		64 799 279,66

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

		Exercice		Exercice precedent	
		Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
i. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
AUTOFINANCEMENT	(A)		-11 575 220,51		124 368 622,27
Capacité d'autofinancement			38 734 779,49		124 368 622,27
Distributions de bénéficiaires			50 310 000,00		0,00
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS	(B)		25 431,89		42 638,43
Cession d'immobilisations incorporelles			0,00		0,00
Cession d'immobilisations corporelles			0,00		0,00
Cession d'immobilisations financières			0,00		0,00
Récupération sur créances immobilisées			25 431,89		42 638,43
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	(C)		0,00		0,00
Augmentations de capital, apports					
Subventions d'investissement					
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT	(D)				
(nettes de primes de remboursement)					
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		0,00	-11 549 788,62	0,00	124 411 260,70
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(E)	51 321 905,74		51 000 280,27	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		21 000,00		245 160,00	
Acquisitions d'immobilisations corporelles		51 300 905,74		50 755 120,27	
Acquisitions d'immobilisations financières					
Augmentations des créances immobilisées		0,00		0,00	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES	(F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT	(G)			0,00	
EMPLOIS EN NON-VALEURS	(H)	0,00		0,00	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		51 321 905,74		51 000 280,27	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		1 927 585,30		0,00	27 690 403,06
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		0,00	64 799 279,66	101 101 383,49	0,00
TOTAL GENERAL		53 249 491,04	53 249 491,04	152 101 663,76	152 101 663,76

ÉTATS DES DÉROGATIONS

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

ÉTATS DES CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRE

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais préliminaires	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Primes de remboursement d'obligations	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52.357.733,26	21.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52.378.733,26
Immobilisation en recherche et développement	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	44.866.106,77	21.000,00	-	0,00	-	-	-	44.887.106,77
Fonds commercial	7.491.626,49	-	-	-	-	-	-	7.491.626,49
Autres immobilisations incorporelles	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.984.310.110,78	51.300.905,74	0,00	36.400.723,97	0,00	0,00	36.400.723,97	4.035.611.016,52
Terrains	111.477.645,66	-	-	0,00	-	-	-	111.477.645,66
Constructions	518.164.415,96	-	-	21.375,00	-	-	-	518.185.790,96
Installations techniques, matériel et outillage	3.256.142.302,86	-	-	36.263.656,97	-	-	-	3.292.405.959,83
Matériel de transport	42.730.749,30	-	-	0,00	-	-	-	42.730.749,30
Mobilier, matériel de bureau et aménagement	31.731.379,38	-	-	115.692,00	-	-	-	31.847.071,38
Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	-	-	-	-	-	-	4.166.067,81
Immobilisations corporelles en cours	19.897.549,81	51.300.905,74	-	-	-	-	36.400.723,97	34.797.731,58

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	Cumul d'amortissement début exercice (1)	Dotation de l'exercice (2)	Amortissements s/Immobilisations sorties (3)	Cumul d'amortissement fin exercice (4) =1+2-3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais préliminaires	0,00	0,00	-	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	-	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40.555.071,17	1.582.294,43	0,00	42.137.365,60
Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	-	0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	40.555.071,17	1.582.294,43	-	42.137.365,60
Fonds commercial	0,00	0,00	-	0,00
Autres Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	-	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.435.684.590,34	91.029.542,90	0,00	3.526.714.133,24
Terrains	6.807.934,80	383.583,53	-	7.191.518,33
Constructions	374.726.628,45	22.422.121,22	-	397.148.749,67
Installations techniques, matériel et outillage	2.976.184.963,20	67.912.717,58	-	3.044.097.680,78
Matériel de transport	42.725.849,31	3.266,67	-	42.729.115,98
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	31.073.146,77	307.853,90	-	31.381.000,67
Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	0,00	-	4.166.067,81
Immobilisations corporelles en cours	0,00	-	-	0,00

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Au 31/12/2019

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.p.c. de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
LONGOMETAL ARMATURE	INDUSTRIE	60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	35 461 804,04	12/31/2019	36 584 962,39	6 578 901,98	0
TOTAL		60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	35 461 804,04	12/31/2019	36 584 962,39	6 578 901,98	0,00

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	36 900 493,03	0,00	0,00	0,00	0,00	6 376 570,58	0,00	30 523 922,44
2. Provisions réglementées	30 260 118,00	0,00	0,00	13 368,02	0,00	0,00	22 617 533,66	7 655 952,36
3. Provisions durables pour risques et charges	93 851 112,08	0,00	0,00	0,00	0,00	33 200 000,00	0,00	60 651 112,08
SOUS TOTAL (A)	161 011 723,11	0,00	0,00	13 368,02	0,00	6 376 570,58	55 817 533,66	98 830 986,88
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	293 842 276,03	116 907 059,22	0,00	0,00	100 137 293,13	0,00	0,00	310 612 042,11
5. Autres provisions pour risques et charges	47 704 096,36	0,00	2 051 197,47	0,00	0,00	725 414,22	22 724 067,13	26 305 812,48
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	341 546 372,39	116 907 059,22	2 051 197,47	0,00	100 137 293,13	725 414,22	22 724 067,13	336 917 854,59
TOTAL (A+B)	502 558 095,50	116 907 059,22	2 051 197,47	13 368,02	100 137 293,13	7 101 984,80	78 541 600,79	435 748 841,48

TABLEAU DES CREANCES

Au : 31/12/2019

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	39.885.164,62	39.859.732,73	25.431,89	-	-	-	-	-
Prêts immobilisés	31.173,06	5.741,17	25.431,89	-	-	-	-	-
Autres créances financières	39.853.991,56	39.853.991,56	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	1.049.954.517,44	-	838.204.557,07	202.794.384,16	-	13.342.889,11	646.524,70	138.058.268,47
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	14.739.948,05	-	14.739.948,05	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1.003.073.957,79	-	800.279.573,63	202.794.384,16	-	-	-	138.058.268,47
Personnel	366.696,28	-	366.696,28	-	-	-	-	-
Etat	13.342.889,11	-	13.342.889,11	-	-	13.342.889,11	-	-
Comptes d'associés	646.524,70	-	646.524,70	-	-	-	646.524,70	-
Autres débiteurs	17.436.041,77	-	8.480.465,56	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation-Actif	348.459,74	-	348.459,74	-	-	-	-	-

TABLEAU DES DETTES

Au : 31/12/2019

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	"Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-	-	-
DU PASSIF CIRCULANT	1.055.806.870,22	-	1.055.806.870,22	-	109.296.417,65	225.644.886,13	1.144.874,00	23.860.994,78
Fournisseurs et comptes rattachés	797.296.109,98	-	797.296.109,98	-	109.296.417,65	-	-	23.860.994,78
Clients créditeurs, avances et acomptes	13.823.025,00	-	13.823.025,00	-	-	-	-	-
Personnel	14.214.846,19	-	14.214.846,19	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	2.636.684,63	-	2.636.684,63	-	-	-	-	-
Etat	225.644.886,13	-	225.644.886,13	-	-	225.644.886,13	-	-
Comptes d'associés	1.144.874,00	-	1.144.874,00	-	-	-	1.144.874,00	-
Autres créanciers	678.868,85	-	678.868,85	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation - Passif	367.575,44	-	367.575,44	-	-	-	-	-

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Au : 31/12/2019

CAUTIONS ET AVALS	57 345 000,00	45 731 000,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
Credit d'enlèvement	60 000 000,00	60 000 000,00
Credits documentaires & remises documentaires & escompte	493 155 000,00	454 023 980,00
Engagement de cession de 12 logements restant à céder Une valeur globale de	3 070 642,08	3 070 642,08
Engagement de cession de terrain pour une valeur globale de	30 629 563,79	30 629 563,79
TOTAL MAD	644 200 205,87	837 314 937,42

ENGAGEMENTS RECUS		
Avals et cautions		
Cautions recus des clients	235 880 000,00	235 880 000,00
Cautions reçus des fournisseurs en MAD	11 998 657,14	11 998 657,14
Cautions reçus des fournisseurs en EUR	8 917 715,90	8 917 715,90
Cautions reçus des fournisseurs en USD	5 482 687,50	5 482 687,50
Cautions reçus des fournisseurs en SEK	-	-
Cautions reçus des fournisseurs en GBP	-	-
	26 399 060,54	26 399 060,54
TOTAL MAD	11 998 657,14	11 998 657,14
TOTAL EURO	8 917 715,90	8 917 715,90
TOTAL USD	5 482 687,50	5 482 687,50
TOTAL SEK	-	-
TOTAL GBP	-	-

PASSIFS EVENTUELS

Le contrôle de l'office de change portant sur la période 2013 à 2017 est en cours, le dossier à présent en contentieux. Aucune notification n'a été reçue à date.

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2019 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de la compagnie. Des travaux sont en cours pour estimer l'impact sur les prévisions budgétaires.



Aux Actionnaires
SONASID S.A.
 Route nationale n° 2
 El Aaroui – BP 551
 Nador

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2017, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société SONASID S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.292.322.110,18 dont un bénéfice net de MAD 8.303.678,39. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 19 Mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Deloitte.

Deloitte Audit
 Bd Sidi Mohammed Benabdellah
 Batiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème
 étage
 La Marina – Casablanca
 Maroc

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans l'état annexe « Etat des passifs éventuels » qui fait état du contrôle de l'Office des Changes dont la société fait l'objet et portant sur la période 2013 à 2017.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Hicham Diouri
 Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
 Associée

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

KMAD	2019.12	2018.12
Chiffre d'affaires	3 622 054	3 829 048
Autres produits de l'activité	-291 185	139 890
Produits des activités ordinaires	3 330 869	3 968 938
Achats	-2 725 988	-3 233 715
Autres charges externes	-257 712	-306 589
Frais de personnel	-183 284	-182 051
Impôts et taxes	-58 473	-54 171
Amortissements et provisions d'exploitation	-111 751	-169 567
Autres produits et charges d'exploitation	28 602	6 164
Charges d'exploitation courantes	-3 308 606	-3 939 929
Résultat d'exploitation courant	22 263	29 009
Cessions d'actifs		354
Résultats sur instruments financiers	852	
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-65 443	-7 787
Autres produits et charges d'exploitation	-64 591	-7 433
Résultat des activités opérationnelles	-42 328	21 576
Produits d'intérêts	3 893	2 326
Charges d'intérêts	-5 413	-2 967
Autres produits et charges financiers	994	-3 448
Résultat financier	-526	-4 089
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	-42 854	17 487
Impôts sur les bénéfices	-23 137	-24 593
Impôts différés	24 802	19 923
Résultat net des entreprises intégrées	-41 189	12 817
Intérêts minoritaires	176	5
Résultat net - Part du groupe	-41 365	12 812
Résultat net par action en dirhams	-10,61	3,29
- de base	-10,61	3,29
- dilué	-10,61	3,29
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams	-10,61	3,29
- de base	-10,61	3,29
- dilué	-10,61	3,29

Etats de la situation financière

Actif (En KMAD)	2019.12	2018.12
Immobilisations incorporelles	3 351	5 017
Immobilisations corporelles	1 304 982	1 391 104
Immobilisations en droit d'usage	50 526	
Autres actifs financiers	39 965	39 992
Impôts différés actifs	154 680	149 329
Actifs non-courants	1 553 504	1 585 442
Autres actifs financiers courants	782	-70
Stocks et en-cours	453 986	815 139
Créances clients	862 699	903 075
Autres débiteurs courants	76 943	184 583
Trésorerie et équivalent de trésorerie	586 462	443 529
Actifs courants	1 980 872	2 346 256
TOTAL ACTIF	3 534 376	3 931 698

Passif (En KMAD)	2019.12	2018.12
Capital	390 000	390 000
Primes d'émission et de fusion	1 604	1 604
Réserves	1 496 594	1 537 178
Résultats net part du groupe	-41 365	12 811
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1 846 833	1 941 594
Intérêts minoritaires	1 715	1 561
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 848 548	1 943 155
Provisions non courantes	63 230	93 851
Avantages du personnel	112 888	100 270
Dettes financières non courantes	50 228	
Impôts différés passifs	246 601	267 448
Autres créditeurs non courants	28 437	28 437
Passifs non courants	501 384	490 006
Provisions courantes	24 756	47 479
Dettes financières courantes	33 002	269 692
Dettes fournisseurs courantes	818 898	856 432
Autres créditeurs courants	307 788	324 934
Passifs courants	1 184 444	1 498 537
TOTAL PASSIF	1 685 828	1 988 543
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3 534 376	3 931 698

Etat des flux de trésorerie consolidé

En KMAD	Exercice 2019.12	Exercice 2018.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	-41 189	12 817
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	105 134	168 691
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-852	
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		-354
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	63 093	181 154
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-1 665	4 670
Elim. du coût de l'endettement financier net	5 413	2 967
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	66 841	188 791
Incidence de la variation du BFR	455 057	-18 012
Impôts différés	-	-
Impôts payés	-23 137	-24 593
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	498 761	146 186
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-52 247	-52 096
Variation des autres actifs financiers	27	42
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		359
Intérêts financiers versés	-5 413	-2 967
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-57 633	-54 662
Variations de dettes résultant de contrats location	-10 627	
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-50 310	
Variation des comptes courants associés	-568	592
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-61 505	592
Incidence des changements de principes comptables		-249 893
Variation de la trésorerie	379 623	-157 777
Trésorerie d'ouverture	173 837	331 614
Trésorerie de clôture	553 460	173 837
Variation de la trésorerie	379 623	-157 777
Contrôle	-	-

Etat du résultat global consolidé

En milliers de dirhams	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Exercices du 1er Janvier au 31 Décembre		
Résultat de l'exercice	- 41 189	12 817
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies		
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		
Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	-41 189	12 817
Dont Intérêts minoritaires	176	5
Résultat net - Part du Groupe	-41 365	12 812

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En KMAD	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêt minoritaire	TOTAL
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	390 000	1 604	1 497 216	43 723	1 932 543	1 644	1 934 187
Affectation du résultat de l'exercice N-1			43 723	-43 723	-		-
Dividendes versés							-
Changement de méthodes comptables			-2 849		-2 849	-88	-2 937
Part du groupe dans le résultat				12 812	12 812		12 812
Gains et pertes actuariels					-		-
Autres mouvements			-912		-912	5	-907
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12	390 000	1 604	1 537 178	12 812	1 941 594	1 561	1 943 155
Affectation du résultat de l'exercice N-1			12 812	-12 812	-		-
Dividendes versés			-50 310		-50 310		-50 310
Changement de méthodes comptables					-		-
Part du groupe dans le résultat				- 41 365	- 41 365	176	- 41 189
Gains et pertes actuariels			-4 473		-4 473	-32	-4 505
Autres mouvements			1 386		1 386	11	1 397
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	390 000	1 604	1 496 594	- 41 365	1 846 832	1 715	1 848 548

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

NOTE 1.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE
NOTE 2.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE
NOTE 3.	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
NOTE 4.	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE
NOTE 5.	INFORMATIONS SECTORIELLES
NOTE 6.	CHIFFRE D'AFFAIRES
NOTE 7.	ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNE
NOTE 8.	FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS
NOTE 9.	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION
NOTE 10.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
NOTE 11.	RESULTAT FINANCIER
NOTE 12.	IMPOTS
NOTE 13.	RESULTAT PAR ACTION
NOTE 14.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
NOTE 15.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT
NOTE 16.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS
NOTE 17.	STOCKS ET EN-COURS
NOTE 18.	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS
NOTE 19.	TRESORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRESORERIE
NOTE 20.	CAPITAUX PROPRES
NOTE 21.	PROVISIONS
NOTE 22.	AVANTAGES DU PERSONNEL
NOTE 23.	DÉTES FINANCIÈRES
NOTE 24.	DÉTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS
NOTE 25.	INSTRUMENTS FINANCIERS
NOTE 26.	CONTRATS DE LOCATION
NOTE 27.	AUTRES ENGAGEMENTS
NOTE 28.	PASSIFS ÉVENTUELS
NOTE 29.	PARTIES LIÉES
NOTE 30.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
NOTE 31.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
NOTE 32.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc.

Acteur majeur du secteur du BTP, Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machine).

SONASID dispose d'une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes, dans ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar.

Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longométa Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2019 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2019 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2019 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2019

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2019 sont listés ci-dessous.

Ces nouvelles normes et interprétations sont effectives aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2019 :

IFRIC 23 : incertitudes relatives aux traitements fiscaux

L'interprétation de la norme IAS 12 clarifie les principes à appliquer en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs fiscaux lorsqu'il existe une incertitude quant aux traitements fiscaux retenus en matière d'impôts sur le résultat.

Elle précise le traitement à retenir pour tenir compte de l'incertitude qu'il peut y avoir quant à la position fiscale d'une entreprise pour évaluer et comptabiliser l'impôt exigible et l'impôt différé. Ainsi, pour les entreprises ayant réalisé des opérations particulières au cours de l'année et pour lesquelles le cadre fiscal est incertain, il s'agit de déterminer si un traitement fiscal incertain est acceptable ou non par l'administration. L'entité doit également déterminer si chaque traitement fiscal doit être considéré au cas par cas ou si ceux-ci peuvent être regroupés.

IFRS 16 : contrats de location

IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).

Elle précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

3.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quel que soit leur nature
- Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature :
 - Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
 - Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous :

	% PROVISION
Entre 1 et 2 ans	25%
Entre 2 et 3 ans	50%
Entre 3 et 4 ans	75%
Plus de quatre ans	100%

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Frais de développement capitalisés, goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Le Groupe a son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises.

Il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles sont déterminées à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui sont obtenus à partir des budgets et prévisions et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des perspectives attendues peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie initialement estimés et peuvent

donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Pour les immobilisations corporelles, les principales hypothèses et estimations qui sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable sont les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

d) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

e) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

f) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

h) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

3.4. Principes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis:

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Le Groupe ne dispose actuellement pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

• Immeubles et constructions :

IMMEUBLES ET CONSTRUCTIONS	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
Gros œuvres – Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	-
Etanchéité, toiture et autres	10 ans	-	-				
Agencements et aménagements	15 ans	-	20 ans				
Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans	-	-
Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans	-	-				

F1 : constructions en dur <= R+2

F2 : constructions en dur => R+2

F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)

F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique

F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique

F6 : Bâtiment en copropriété

F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

Installations techniques, matériel et outillage	de 3 à 35 ans
Matériel de transport	de 1 à 9 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	de 2 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les louer, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucun immeuble de placement.

3.10. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Selon la nouvelle norme IFRS 16 traitant les « contrats de location » préparée conjointement avec le FASB et qui a été publiée le 13 Janvier 2016 a remplacé la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27 à compter du 1er janvier 2019, les contrats de location ne devraient plus être segmentés en contrat de location de financement et location simple. Par conséquent, les contrats de location hors bilan seront éliminés.

BAILLEUR	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la distinction entre location financement et location simple; La comptabilisation substantiellement inchangée.
PRENEUR	<ul style="list-style-type: none"> Distinction entre location simple et location financement supprimée; Un principe : tous les contrats de location au bilan; Deux exceptions possibles : pour les contrats de courte durée (durée < 12 mois) et les actifs de « faible valeur ».

La nouvelle norme IFRS 16 oblige l'inscription au bilan des contrats de location « financement et simple » à l'actif du preneur ; en conséquence, l'actif loué doit être retiré de l'actif du bailleur comme s'il avait été vendu à crédit.

Parmi les deux méthodes de transition offerte par la nouvelle norme IFRS 16, la société SONASID a choisi d'appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée à partir de la date de la première application (1er Janvier 2019).

Ainsi à la date de première application, la dette de loyers est égale au montant des loyers restants à payer actualisés au taux d'endettement marginal du preneur et l'actif « droit d'utilisation » est égal à la dette de loyers ci-avant.

3.11. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longométa Armatures.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen

pondéré du capital différent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

3.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.14. Titres d'autocontrôle et actions propres

Les titres d'autocontrôle et actions propres détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.15. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

3.15.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés le cas échéant. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

3.16. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.18. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

3.19. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises; et
 - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

IFRIC 23 :

L'entrée en vigueur de l'IFRIC 23 vient pour mettre l'éclairage sur l'incertitude de la mise en place de la norme IAS 12 au niveau de la comptabilisation et l'évaluation qui peut engendrer un impact sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

L'introduction de cette norme préconise les entités à déterminer si chacune des incertitudes fiscales nécessiterait d'être traitée indépendamment ou si certaines incertitudes devraient être traitées simultanément pour pouvoir déduire le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôt non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

SONASID a suivi la méthode rétrospective dans son application de la norme IFRIC 23.

3.20. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.21. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

3.22. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.23. Passifs financiers

3.23.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.23.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créanciers. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

3.24. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Un produit est comptabilisé en produits des activités ordinaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisées en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

En général, les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.25. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.26. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.27. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.28. Information sectorielle :

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents.

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc.

De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

3.29. Liste des normes et interprétations :

Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2019

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2019 sont listés ci-dessous :

IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRS 16 : contrats de location

3.30 Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

3.30.1 Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

- Niveau 1 :
Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 :
Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.
- Niveau 3 :
Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

3.30.2 Techniques d'évaluation

Les AFS cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les AFS non cotés sont évalués en fonction de leur situation nette comptable.

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE**4.1. Cessions**

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2019.

4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2019.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc. De ce fait, le Groupe Sonasid n'a retenu aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique.

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Chiffre d'affaires	3 622,1	3 829,0
Autres produits de l'activité	(291,2)	139,9
Total produits des activités ordinaires	3 330,90	3 968,90

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Production vendue de biens et services	3 527,2	3 705,1
Ventes de Marchandises en l'état	94,8	123,9
Chiffre d'affaires	3 622,1	3 829,0

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Achats revendus de marchandises	(4,2)	(57,1)
Achats consommés de matières et fournitures	(2 721,7)	(3 176,6)
Achats	(2 725,9)	(3 233,7)
Loyers opérationnels	(5,1)	(11,6)
Redevances de crédit-bail	(1,8)	(10,9)
Entretien et réparations	(4,2)	(4,7)
Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(13,6)	(8,3)
Transport	(116,2)	(134,6)
Publicité, publications et relations publiques	(5,2)	(6,6)
Charges externes diverses	(111,5)	(129,8)
Autres charges externes	(257,7)	(306,6)
Total Achats et Autres charges externes	(2 983,7)	(3 540,3)

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS**8.1. Frais de personnel**

Les charges de personnel de l'année 2019 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Salaires et traitements	(134,3)	(134,4)
Autres charges sociales	(40,9)	(41,1)
Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(8,1)	(6,6)
Charges externes diverses	(111,5)	(129,8)
Total	(183,3)	(182,1)

8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2019	2018	Var %
Cadres	85	83	2,41%
Non cadres	662	693	(4,68%)
Total	747	776	(3,74%)

8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 29 relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2018 et 31 Décembre 2019 se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Amortissements nets impactant le résultat d'exploitation courant	-	-
Immobilisations incorporelles	(1,7)	(1,5)
Immobilisations corporelles	(138,0)	(143,1)
Immobilisations en droit d'usage	(10,7)	-
Sous-total	(150,4)	(144,6)
Provisions et Pertes de valeur nettes impactant le résultat d'exploitation courant	-	-
Stocks et créances	(14,7)	(7,5)
Provisions pour risques et charges	53,4	(17,5)
Sous-total	38,7	(25,0)
Total	(111,7)	(169,6)
Dont Amortissements et provisions des activités poursuivies	(111,7)	(169,6)
Dont Amortissements et provisions des activités non poursuivies	-	-

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Cession d'actifs	0,0	0,4
Résultats sur dérivés de change – Trading	0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation	28,6	6,2
Autres produits et charges d'exploitation non courante*	(65,4)	(7,8)
Total produits et charges d'exploitation	(36,0)	(1,3)

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Autres produits non courants	6,9	0,3
Autres charges non courantes	(72,3)	(8,1)
Total autres produits et charges d'exploitation non courants	(65,4)	(7,8)

10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2019 et Décembre 2018 se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Achats	(2 725,9)	(3 233,7)
Produits d'intérêts	3,9	2,3
Charges d'intérêts	(5,4)	(3,0)
Reprises des pertes de valeur	-	-
Gains et pertes de change	1,0	(3,45)
Autres charges financières	-	0,0
Autres produits et charges financiers	1,0	(3,45)
Résultat financier	(0,5)	(4,09)

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 12. IMPOTS

12.1. Charge d'impôt

12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2019 et 2018, s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Charge d'impôt courant	-	-
Charge de l'exercice	(23,1)	(24,6)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	0,0	0,0
	(23,1)	(24,6)
Charges / produits d'impôts différés	-	-
Variations des différences temporaires	24,8	19,9
Variations des taux d'imposition	-	-
Variation des déficits fiscaux antérieurs	-	-
	24,8	19,9
Charge / Produit total d'impôt	1,7	(4,7)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

EN MILLIONS DE MAD	Actif		Passif		Net	
	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-18
Impôts différés	-	-	-	-	-	-
Provenant des différences temporaires	154,7	149,3	246,6	267,4	(91,9)	(118,1)
Provenant des déficits fiscaux	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0
Provenant des crédits d'impôt	-	-	-	-	-	-
Total	154,7	149,3	246,6	267,4	(91,9)	(118,1)

12.1.3. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	(41,4)	12,8
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé (hors S.M.E)	(41,2)	12,8
Impôt sur les bénéfices	(23,1)	(24,6)
Impôts différés	24,8	19,9
Total charge fiscale	1,67	(4,70)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts (hors S.M.E)	(42,8)	17,5
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)	(0,04)	(0,3)
Impôt sur différences permanentes	-	-
Régularisation sur IS (a)	-	-
Cotisation minimale	-	-
Autres différences (b)	-	-
Charge fiscale recalculée	13,17	(5,4)
Taux d'impôt légal au Maroc (Charge fiscale recalculée / Résultat comptable avant impôts)	0,3	0,3

12.1.4. IFRIC 23

Les comptes consolidés du Groupe Sonasid sont établis en conformité avec IFRIC 23. Les impacts sont bien comptabilisés au titre de l'exercice 2019.

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

	2019	2018
Nombre moyen pondéré		
- d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000
- d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat	-	-
- d'actions d'auto détention	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	3 900 000	3 900 000
Nombre d'instruments dilutifs	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	3 900 000	3 900 000

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de -10,61 Dirhams au 31 Décembre 2019 contre 3,29 Dirhams au 31 Décembre 2018.

Exercices clos le 31 Décembre	2019	2018
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	-41,36	12,81
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3 900 000	3 900 000
Résultat de base par action des activités poursuivies	-10,61 MAD	3,29 MAD
Résultat dilué par action des activités poursuivies	-10,61 MAD	3,29 MAD

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En Millions de MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
Valeurs brutes				
Au 1^{er} janvier 2018	49,0	-	-	49,0
Acquisitions	0,3	-	-	0,3
Autres mouvements	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	49,3	-	-	49,3
Au 1^{er} janvier 2019	49,3	-	-	49,3
Acquisitions	0,1	-	-	0,1
Autres mouvements	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	49,4	-	-	49,4
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 1^{er} janvier 2018	(42,8)	-	-	(42,8)
Amortissements	(2,2)	-	-	(2,2)
Autres mouvements	0,7	-	-	0,7
Au 31 décembre 2018	(44,3)	-	-	(44,3)
Au 1^{er} janvier 2019	(44,3)	-	-	(44,3)
Amortissements	(2,3)	-	-	(2,3)
Autres mouvements	0,6	-	-	0,6
Au 31 décembre 2019	(46,0)	-	-	(46,0)
Valeurs nettes				
Au 31 décembre 2018	5,0	0,0	0,0	5,0
Au 31 décembre 2019	3,4	0,0	0,0	3,4

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

En Millions de MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Valeurs brutes						
Au 1^{er} janvier 2018	266,2	720,0	3 462,1	5,6	53,8	4 507,6
Acquisitions	-	0,3	36,5	14,4	0,6	51,7
Cessions	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	266,2	720,3	3 498,5	20,0	54,4	4 559,4
Au 1^{er} janvier 2019	266,2	720,3	3 498,5	20,0	54,4	4 559,4
Acquisitions	-	0,1	36,7	14,8	0,2	51,8
Cessions	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	266,2	720,4	3 535,2	34,8	54,6	4 611,2
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 1^{er} janvier 2018	(37,9)	(428,8)	(2 560,3)	0,0	(52,1)	(3 025,2)
Amortissements	(3,0)	(10,4)	(128,9)	-	(0,8)	(143,1)
Cessions	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	(40,9)	(439,2)	(2 635,2)	0,0	(52,9)	(3 168,3)
Au 1^{er} janvier 2019	(40,9)	(439,2)	(2 635,2)	0,0	(52,9)	(3 168,3)
Amortissements	(0,4)	(29,3)	(107,8)	0,0	(0,5)	(138,0)
Cessions	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	18,5	(18,5)	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	(22,9)	(487)	(2 743,0)	0,0	(53,4)	(3 306,3)
Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2018	225,2	281,0	863,3	20,0	1,5	1 391,1
Au 31 décembre 2019	224,9	251,8	792,2	34,8	1,2	1 304,9

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2019

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Part non courante		
- instruments financiers dérivés	0,0	0,0
- actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
- prêts et créances	40,0	40,0
Total	40,0	40,0
Part courante		
- instruments financiers dérivés	0,8	0,0
- actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
- prêts et créances	0,0	0,0
Total	0,8	0,0
Total autres actifs financiers	40,8	40,0

16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-19	31-déc-18
Part non courante		
- Prêts au personnel	0,0	0,0
- Dépôts et cautionnements	40,0	40,0
Total	40,0	40,0

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-19	31-déc-18
Stocks de marchandises	1,6	0,9
Stocks de matières et fournitures consommables	314,0	384,0
En-cours de production	66,1	179,4
Stocks de produits finis intermédiaires	191,1	369,0
Total des stocks en valeur brute	572,8	933,2
Montant de la perte de valeur en début de période	(118,1)	(122,8)
Perte de valeur constatée sur la période	(99,3)	(100,7)
Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions	-	-
Reprise de perte de valeur devenue sans objet	-	-
Autres mouvements	98,6	105,4
Montant de la perte de valeur en fin de période	(118,8)	(118,1)
Total Stocks, net	454,0	815,1

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-19	31-déc-18
Clients et comptes rattachés	1 152,2	1 178,6
Dépréciation clients et comptes rattachés	(289,5)	-275,5
Total Créances clients	862,7	903,1
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	15,0	54,0
Personnel – débiteur	0,5	0,6
Etat – débiteur	51,7	121,2
Comptes d'associés débiteurs	0,6	0,6
Créances sur cession d'actifs	-	-
Autres débiteurs	8,9	7,7
Compte de régularisation – Actif	0,4	0,5
Total Autres débiteurs courants	77,0	184,6

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-19	31-déc-18
Titres et valeurs de placement	548,3	343,3
Banque	3,0	92,5
Autres comptes de trésorerie	35,2	7,7
Total	586,5	443,5

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-19	31-déc-18
Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1 941,6	1 932,5
Dividendes versés	(50,3)	-
Autres variations	(3,1)	(3,8)
Augmentation de capital	-	-
Résultat net (Part du Groupe) de la période	(41,4)	12,8
Capitaux propres consolidés Part du Groupe	1 846,8	1 941,6

20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-19	31-déc-18
Réserve légale	39,0	39,0
Réserve de conso Groupe	-	(0,8)
Autres réserves Groupe	611,8	652,6
Autres réserves	845,7	846,3
Report à nouveau	0,1	-
Réserves Groupe	1 496,6	1 537,2

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2018 et 2019 a pour origine les impacts des retraitements IFRS du résultat au 31 Décembre 2019.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

20.4. Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-19	31-déc-18
Intérêts minoritaires en début d'exercice	1,56	1,64
Dividendes versés	-	-
Autres variations	(0,03)	(0,09)
Résultat de l'exercice	0,18	0,01
Intérêts minoritaires de la clôture	1,71	1,56

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Litiges	1,9	1,9
Autres risques	86,1	139,4
Total	88,1	141,3
Dont :		
- Part non courante	63,2	93,9
- Part courante	24,8	47,5

La variation de ces provisions entre 2019 et 2018 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Dotations de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2019
Litiges	1,9	-	-	1,9
Autres risques	139,4	-2,6	55,9	86,1
Total	141,3	-	-	88,1
Dont:				
- Part non courante	93,9	-	30,7	63,2
- Part courante	47,5	-	22,7	24,8

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les niveaux des provisions au 31 décembre 2019 :

Groupe Filiale Avantages	SONASID IDR	SONASID Maladie
	12/31/2019	12/31/2019
PROVISIONS AU 1ER JANVIER 2019	-9,033,415	-85,268,836
Dotations de l'exercice / charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	-880,181	-7,520,935
Reprises pour utilisation / prestations payées	340,000	756,557
Variation de périmètre	-	-
Business combination (seulement si significatif)	-	-
Ecart de conversion	-	-
OCI	262,246	-3,687,367
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	-9,311,351	-95,720,580

Résumé des principales dispositions des régimes

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite. Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (CSP)	INDEMNITÉ EN MAD
Personnel d'exécution	30 000
Agent de maîtrise	35 000
Cadre	40 000
Cadre directeur	50 000

B. Couverture de Frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance.

Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %.

Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

BASE ACTUARIELLE

A. Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

B. Hypothèses actuarielles

DATE D'ÉVALUATION			31.12.2019
Taux d'inflation			1.50%
Taux d'inflation médicale			4%
Taux d'actualisation			-
Frais de santé			4.80%
Indemnités de Fin de Carrière			3.70%
Taux moyen de charges sociales			15.00%
Taux d'augmentation de s rémunérations (brut d'inflation)			3.50%
Taux de revalorisation des indemnités forfaitaires			1.50%
HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES			
Mortalité			TG CIMR 2012
Invalidité			Non prise en compte
TAUX DE MOBILITE PAR TRANCHES D'AGES			
Tranches d'âges	Cadres	Non Cadres	
29 ans et avant	20.00%	10.00%	
30 à 34 ans	10.00%	5.00%	
35 à 39 ans	7.50%	3.75%	
40 à 44 ans	5.00%	2.50%	
45 à 49 ans	2.00%	1.00%	
50 ans et plus	0.00%	0.00%	
Taux d'occupation jusqu'à la retraite	Identique à celui de la date d'évaluation		
Age de départ à la retraite	60 ans		

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31.12.19	31.12.18
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Dettes de location financement	0,00	0,00
Dettes liées aux contrats à droit d'usage	50,2	0,00
Total dettes financières non courantes	50,2	0,0
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	33,0	269,7
Dettes de location financement	0,00	0,00
Instruments dérivés de couverture	0,00	0,00
Total dettes financières courantes	33,0	269,7
Total	83,2	269,7

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31.12.19	31.12.18
Dettes fournisseurs non courants	-	-
Compte de régularisation - passif - part > 1 an	28,4	28,4
Total Autres créditeurs non courants	28,4	28,4
Total Fournisseurs et Autres créditeurs non courants	28,4	28,4

EN MILLIONS DE MAD	31.12.19	31.12.18
Fournisseurs et comptes rattachés	818,9	856,4
Clients créditeurs Avances & Acomptes	22,4	32,3
Personnel créditeur	15,4	25,8
Organismes sociaux	3,5	3,1
Etat créditeur	264,0	258,0
Comptes d'associés créditeurs	1,1	1,7
Dettes s/ acquis. d'actifs	-	-
Autres créanciers	0,7	0,7
Compte de régularisation - passif	0,7	3,3
Total Autres créditeurs courants	307,8	324,9
Total Fournisseurs et Autres créditeurs courants	1 126,7	1 181,3

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS**25.1. Juste valeur des actifs financiers**

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participation dans des sociétés non consolidées :

- Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
- Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.

Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-19	31-déc-18
Autres actifs financiers	39,9	39,9
Clients et autres débiteurs	939,6	1 087,6
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	586,5	443,5
Total	1 566,9	1 571,1

25.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).

Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31.12.19	31.12.18
Fournisseurs et autres créditeurs	1 155,1	1 209,7
Dettes financières non courantes	50,2	0,0
Dettes financières courantes	33,0	269,7
Total	1.238,4	1.479,4

25.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Instruments dérivés – actif	0,78	(0,07)
- change	0,78	(0,07)
Instruments dérivés – passif	-	-
- change	-	-

Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients.

Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19
Charges locatives des biens hors scope < 12 mois	(1,59)
Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	(0,12)
Charges relatives aux paiements de loyers variables	-
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-
Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location	-
Total	(1,71)

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19
Dans 1 an	9,48
Entre 1 et 5 ans	40,75
Supérieur à 5 ans	-
Total	50,23

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de (2,62).

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Avals, cautions et garanties donnés	109,6	105,7
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	0	0
Autres engagements donnés	426,0	445,0
Total	535,6	550,7

Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Avals, cautions et garanties reçus	236,3	212,6
Nantissement et hypothèques reçus	0	10
Autres engagements reçus	0	0
Total	236,3	222,6

NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

D'autre part, un contrôle de l'office de change portant sur la période 2013 à 2017 est en cours. Le dossier à présent en contentieux. Aucune notification n'a été reçue à date.

Ainsi, l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2019 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de la compagnie. Des travaux sont en cours pour estimer l'impact sur les prévisions budgétaires.

NOTE 29. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Administrateurs	1,2	1,2
Membres du comité de direction	6,2	8,3
Total	8,4	9,5

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liés :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice**

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Variation des stocks	361,15	(155,74)
Variation des créances	(101,88)	75,08
Variation des dettes	(54,11)	62,65
Variation du BFR	205,16	(18,01)

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIONS DE MAD	31/12/19	31/12/18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	586,5	443,5
Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	(33,0)	(269,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – bilan	553,5	173,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie – TFT	553,5	173,8

NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 19 Mars 2020, est survenue la crise sanitaire évolutive du Covid-19. Au Maroc et dans de nombreux pays, des mesures de confinement ont été prises par les autorités locales.

La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité. Pour y remédier, la société a procédé à la mise en place d'un ensemble de mesures visant à contenir les éventuels impacts de la crise sanitaire du Covid-19. Néanmoins, le COVID 19 risque d'avoir un impact au niveau de plusieurs rubriques des états financiers arrêtés en 2020, dont : la baisse du chiffre d'affaires, la dépréciation des créances clients, ...

La société a procédé à une mise à jour de ses prévisions de trésorerie pour les douze prochains mois en intégrant ce nouveau contexte, au mieux des informations disponibles à date, sur la base d'hypothèses portant notamment sur une baisse attendue du chiffre d'affaires et des résultats au cours de l'exercice 2020. La société dispose actuellement d'un niveau de trésorerie confortable permettant d'honorer ses engagements.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté de comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée et que la continuité d'exploitation n'est pas incertaine

NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2019

	31 Décembre 2019			31 Décembre 2018		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG



Aux Actionnaires
SONASID S.A.
 Route nationale n° 2
 El Aaroui – BP 551
 Nador

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société SONASID S.A. et de ses filiales (Groupe Sonasid) au 31 décembre 2019, comprenant l'état de la situation financière, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.848.548 compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 41.189. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Deloitte.

Deloitte Audit
 Bd Sidi Mohammed Benabdellah
 Batiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème
 étage
 La Marina – Casablanca
 Maroc

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans l'état annexe « Etat des passifs éventuels » qui fait état d'un contrôle de l'Office des Changes dont la société SONASID S.A. fait l'objet et portant sur la période 2013 à 2017.

Autre point

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 30 avril 2020

Les Commissaires Aux Comptes

ERNST & YOUNG

Hicham Diouri
 Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
 Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Building a better
working world

37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SONASID
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2019.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention écrite d'assistance permanente avec Arcelor Mittal BASQUE

Personne concernée : Arcelor Mittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'Arcelor Mittal BASQUE.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à Arcelor Mittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

En date du 12 septembre 2019, Arcelor Mittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1^{er} octobre 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2019 compte tenu de l'impôt retenu à la source est de KMAD 37 439 dont KMAD 5 056 facturé par ArcelorMittal International Africa.

Sommes reçues ou versées : Le montants décaissé au titre de cette convention est de KMAD 59 473 TTC pour l'exercice 2019 dont KMAD 42 697 concernant les années antérieurs et KMAD 16 776 concernant l'exercice 2019.

2.2 Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA

Personne concernée : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2019 est de KMAD 34 150.

Sommes reçues ou versées : le montant décaissé au titre de cette convention est de KMAD 40 651 TTC dont KMAD 10 636 concernant l'exercice 2018 et KMAD 30 015 au titre de 2019.

2.3 Convention écrite de don pour la fondation ONA

Personne concernée : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Il s'agit ici d'une convention conclue le 1^{er} Janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation ONA.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2019, SONASID a accordé à la fondation ONA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

Sommes reçues ou versées : le montant décaissé au titre de l'exercice 2019 s'élève à KMAD 2 500.

2.4 Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

Personnes concernées : Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2019, la rémunération du compte courant SONASID, fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75% n'a pas généré de produits pour la SONASID.

Sommes reçues ou versées : L'encours en principal des avances faites par la NSI à la SONASID est nul à fin décembre 2019.

Casablanca, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Hicham Diouri
Associé

DELOITTE AUDIT



Sakina Bensouda Korachi
Associée

ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires perçus par les commissaires aux comptes

Conformément à la circulaire de l'AMMC n°03/19 du février 2019 relative aux opérations et informations financières, voici ci-après un récapitulatif des honoraires perçus par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission de commissariat aux comptes, certification et examen des comptes sociaux et consolidés :

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	Ernest & Yougn Audit				Deloitte Audit				Total	
	Montant en KMAD		%		Montant en KMAD		%		2019	2018
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018		
Sonasid	435	435	67%	67%	426	426	66%	66%	861	861
Longoméfal	210	210	33%	33%	-	-	0%	-	210	210
Honoraires Groupe Sonasid	645	645	100%	100%	426	426	66%	66%	1.071	1.071

PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution **(Ratification de la cooptation d'un administrateur)**

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation, par le conseil d'administration du 19 septembre 2019, de M. Tariq Makram en qualité d'administrateur. Son mandat d'administrateur arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale réunie en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Deuxième résolution **(Ratification de la cooptation d'un administrateur)**

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation, par le conseil d'administration du 19 septembre 2019, de Mme. Sanaa BAKKAL en qualité d'administrateur. Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale réunie en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Troisième résolution **(Démission d'un administrateur)**

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Jean-Paul Ordioni de son mandat d'administrateur et lui donne quitus définitif de sa gestion.

Quatrième résolution **(Ratification du mandat d'un administrateur)**

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation, par le Conseil d'Administration du 19 mars 2020, de M. Guenther Matthias en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jean-Paul Ordioni. Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale réunie en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cinquième résolution **(Approbation des comptes)**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 8 303 678,39 dhs.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Sixième résolution **(Quitus)**

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2019.

**Septième résolution
(Conventions règlementées)**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

**Huitième résolution
(Affectation des résultats)**

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter intégralement le bénéfice net comptable de 8 303 678,39 dhs au compte « report à nouveau ».

**Neuvième résolution
(Jetons de présence)**

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de 1.120.000,00 dhs au titre des jetons de présence pour l'exercice 2019.

**Dixième résolution
(Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes)**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT DELOITTE en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

**Onzième résolution
(Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes)**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat ERNEST& YOUNG en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

**Douzième résolution
(Pouvoirs pour formalités)**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

(Mode de gestion-modification de l'article 23 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les paragraphes I et II, première ligne de l'article 23 des statuts de la société en les remplaçant par le texte qui suit:

« La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration avec le titre de président directeur général, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables.

Lorsqu'un directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les administrateurs, qui ne sont ni président directeur général, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salariés de la société exerçant des fonctions de direction, sont considérés des administrateurs non exécutifs. Leur nombre doit être supérieur à celui des administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués. »

L'ensemble des autres stipulations de l'article 23 des statuts non expressément modifiés par le texte ci-dessus, à savoir les paragraphes III et IV ainsi que le paragraphe II, à partir de la deuxième ligne jusqu'à la fin dudit paragraphe, demeurent inchangés et en vigueur.

Deuxième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE FINANCIERS PUBLIÉS

2019 :

- Communication sur les résultats 2018
- Nomination du Directeur Général
- Résultats financiers 2018
- Comptes annuels 2018
- Avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Communiqué post Assemblée Générale Ordinaire
- Communication sur les résultats du 1er semestre 2019
- Indicateurs du 2ème trimestre 2019
- Indicateurs du 1er semestre 2019
- Comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019
- Indicateurs du 3ème trimestre 2019

2020 :

- Communication sur l'exercice 2019
- Indicateurs du 4ème trimestre 2019
- Résultats financiers 2019
- Comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019

Ces communiqués peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://www.sonasid.ma/Finances/Communiqués-financiers#.Xqnrma7jvw>

The background of the slide features a halftone pattern. On the left side, there is a grayscale image of a hand holding a pen, positioned as if writing on a document. A semi-transparent orange rectangle is overlaid on the right portion of this image, extending towards the right edge of the slide. The text 'Rapport ESG' is printed in white on the solid orange background.

Rapport ESG

ACTIVITES DE SONASID

SONASID est le premier producteur de rond à béton et fil machine au Maroc, avec des produits destinés aux secteurs du BTP et de l'industrie. Adossée à ArcelorMittal, numéro 1 mondial de l'acier, SONASID a développé une expertise technique et opérationnelle qu'elle place au service de ses clients et partenaires.

Sonasid fait de **l'économie circulaire une de ses priorités stratégiques** et développe de nombreuses initiatives dans ses sites pour moins émettre et moins stocker : recyclage de la ferraille récupération de chaleur, valorisation de 90% des coproduits générés, utilisation à plus de 90% des énergies renouvelables ...



Des unités industrielles performantes, alignées sur les standards les plus exigeants :

Laminier de Nador

Situé à 18 km de la ville de Nador, le laminier, inauguré en 1984 dispose d'une capacité de production de 650 000 t/an de rond à béton et fil machine produits à partir de billettes. Le laminier de Nador a nécessité un investissement de plus d'1 milliard de dirhams et a connu d'importants travaux de modernisation.

Complexe sidérurgique intégré de Jorf Lasfar

Le **laminier de Jorf Lasfar** a été mis en service en 2002, avec une capacité de production annuelle de 450 000 tonnes de rond à béton pour un investissement de 660 millions de dirhams. En 2005, SONASID a réalisé une intégration en amont, avec le démarrage de la première **aciérie** du Maroc destinée à produire la billette par le recyclage de la ferraille. Cette unité dispose d'une capacité de 800 000 tonnes pour un investissement de plus d'1 milliard de dirhams.

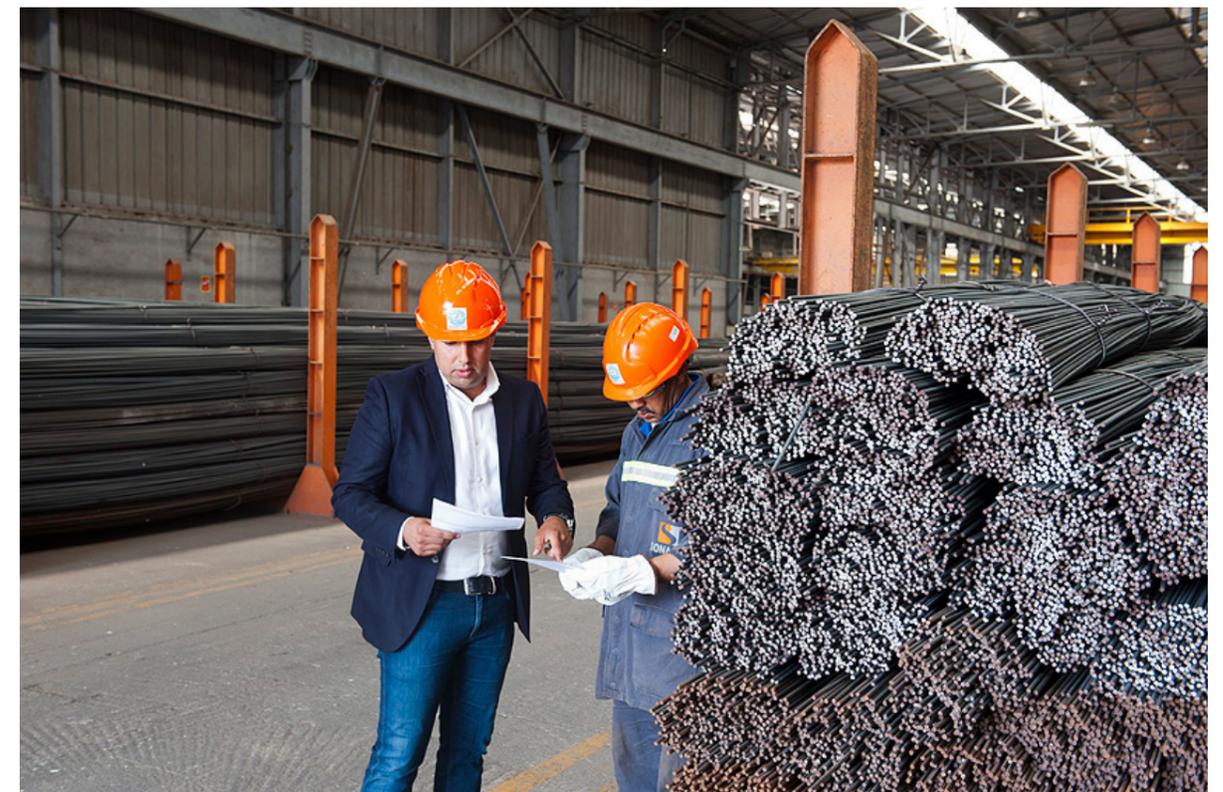
Le **broyeur de ferraille**, d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes, permet de préparer la ferraille légère avant son enfournement dans l'aciérie. L'utilisation de la ferraille broyée plus dense et plus propre permet l'amélioration de plusieurs indicateurs de l'aciérie, notamment le taux de disponibilité du Convoyeur d'alimentation de la ferraille (Consteel), la consommation d'énergie électrique et de chaux.

Certifications et labels

LES ACTIVITÉS DE SONASID ONT OBTENU LES CERTIFICATIONS ET LABELS SUIVANTS :

- **ISO 9001**, qui consolide les efforts de la SONASID en matière de Management de la Qualité, avec une forte composante relative à la satisfaction client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus et l'amélioration continue ;
- **ISO 14001**, qui récompense les actions mises en place pour déployer une politique environnementale soucieuse de l'impact écologique de l'entreprise ;
- **OHSAS 18001**, pour la sécurité et la maîtrise des risques en matière de santé des collaborateurs, afin de permettre un engagement collectif dans une démarche d'amélioration des performances qui préserve l'intégrité physique et morale de ses équipes et de ses sous-traitants.

- **ISO 50001**, qui consacre les initiatives prises en matière d'efficacité énergétique
- Certification Produit et Droit d'Usage de la marque de conformité NM
- **Label RSE** de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc qui vient reconnaître et distinguer les engagements de SONASID en matière de responsabilité sociétale dans le cadre d'une stratégie managériale qui prend en compte les attentes de ses parties prenantes, et d'une démarche de progrès continu visant à renforcer sa performance globale tout en créant de la valeur ajoutée à son environnement et en impactant positivement ses écosystèmes.



SONASID, UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET ENGAGÉE

Véritable référence dans son domaine et consciente de sa responsabilité sociétale, SONASID se distingue par son engagement citoyen à travers une démarche basée sur la qualité optimale de ses produits, la protection et l'épanouissement de ses ressources humaines, la considération de ses parties prenantes, la protection de l'environnement et son engagement pour le développement communautaire.

SONASID s'inscrit ainsi dans une dynamique d'amélioration en faveur du développement durable, autour d'une démarche RSE structurée qui fait objet d'une évaluation externe régulière comme en témoigne le Label RSE de la CGEM et l'attestation de maturité ISO 26000.

Sonasid s'attache à s'aligner sur les axes stratégiques du groupe ArcelorMittal et créer une vraie dynamique de progrès autour des 6 axes suivants :

• Santé, sécurité et bien-être au travail

• Innovation

Des produits pour des styles de vie plus durables

Des produits pour des infrastructures plus durables

• Environnement

Une utilisation responsable des ressources ;

Une utilisation réfléchie de l'air, de l'eau et des sols

Une utilisation responsable de l'énergie pour un avenir bas-carbone

• Une chaîne d'approvisionnement fiable et efficace pour nos clients

• Social

Un rôle actif auprès de nos communautés,

Un vivier d'ingénieurs et de scientifiques qualifiés pour demain,

Une contribution citoyenne partagée et valorisée



Afin d'appréhender au mieux les enjeux liés à sa responsabilité sociale, SONASID a poursuivi l'ancrage de son approche RSE au niveau de tous les processus et avec la participation des parties prenantes à travers un projet d'élaboration de sa matrice de matérialité. Cette dernière mettra en exergue les enjeux matériels, prioritaires, sur lesquels accentuer nos efforts dans les années à venir pour optimiser les impacts économiques, sociaux et environnementaux et leurs influences sur ses parties prenantes.

« Nous œuvrons à enrichir le monde dans lequel nous vivons par notre engagement auprès de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos communautés »

Mme Amal BOUKHRISS

Chief Human Resources, Internal Communication, & CSR officer – interim

ENGAGEMENT HUMAIN

Santé et sécurité

La sécurité des personnes intervenant tout le long de la chaîne de valeur est l'axe prioritaire de la réflexion stratégique globale de SONASID.

Les performances réalisées depuis quelques années confirment l'attention portée à cet enjeu majeur : depuis 2012, le taux de fréquence des accidents de travail reste inférieur à la moyenne du secteur, et ce notamment grâce au système d'animation mis en place qui repose sur :

• UN PROCESSUS EFFICACE DE PRÉVENTION

- › Mise en place de Comités Sécurité (CS) hebdomadaires au niveau des unités, et des mensuels au niveau des sites ;
- › Organisation d'ateliers de travail (RSH à une fréquence bimestrielle) avec l'ensemble des collaborateurs ;
- › Audits terrain mensuels et des audits spécifiques d'application et de connaissance des règles ;

- › Pilotage des groupes FPS (Standards de Prévention des Accidents Fatals)
- › Pilotage des Groupe SST ;
- › Animation de Journées SST au travail (13ème Edition en 2019)
- › Réalisation des « Minutes SST » quotidiennes avec les collaborateurs.

• PARTICIPATION TOTALE DES EMPLOYÉS DANS L'ÉLABORATION DES RÈGLES

• VIGILANCE PARTAGÉE : APPROCHE PROACTIVE POUR IDENTIFIER, ÉVALUER ET ÉLIMINER LES RISQUES

• ENQUÊTE SUR TOUS LES INCIDENTS ET RENFORCEMENT DES DÉCLARATIONS DES « PRESQUE ACCIDENT »

• PROCESSUS :

- › D'intégration (Nouvelle recrue, changement de poste, absence longue durée, etc.)
- › D'habilitation (travaux en hauteur, espace clos, manutention, consignation, etc.)

« Le volet sécuritaire est la priorité de tous nos projets. Aujourd'hui, notre système a atteint une maturité nous permettant même d'identifier des presque accidents. C'est un système d'anticipation et de prévention »

M. Souheil BERRADA

Head of Health & Safety

”

Le système d'animation de la sécurité a atteint un niveau de maturité responsable avec comme objectif de maintenir et cultiver le réflexe de remontée des expériences et leur analyse. Chaque collaborateur a un rôle à jouer dans cette mission de vigilance partagée pour prévenir efficacement les accidents quels que soient leurs niveaux de gravité.

	2017	2018	2019
Taux de fréquence	0,91	0,00	0,46



SONASID accorde une attention considérable à la sécurité dans tous ses aspects. Ses produits arment les structures des équipements, des bâtiments publics et privés et participent directement à la sécurité des personnes dans la durée. Priorité est donc donnée au respect absolu des normes concernant ses produits et ses services.

Ces produits sont fabriqués selon les normes de qualité les plus strictes : un contrôle qualité rigoureux est réalisé à chaque étape du processus de production, de la réception de la ferraille jusqu'à la livraison des clients.

La mobilisation de l'ensemble des équipes permet d'assurer la meilleure qualité de produit et de services.

Inspirer et développer

La réussite de Sonasid repose sur le talent de ses équipes, des femmes et des hommes engagés qui portent la culture de l'excellence de l'entreprise. Le respect des droits de l'homme, la responsabilité sociale, l'égalité des chances et le développement des compétences sont le socle de toutes nos activités.

Sonasid accorde une importance particulière au développement de ses équipes et construit des

programmes de formation en collaboration avec de grandes écoles d'ingénieurs marocaines et des experts en management.

La priorité est continuellement accordée aux promotions internes des collaborateurs et à l'accompagnement de leur évolution

Sonasid promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, avec un Comité Exécutif paritaire.

Structure de l'effectif

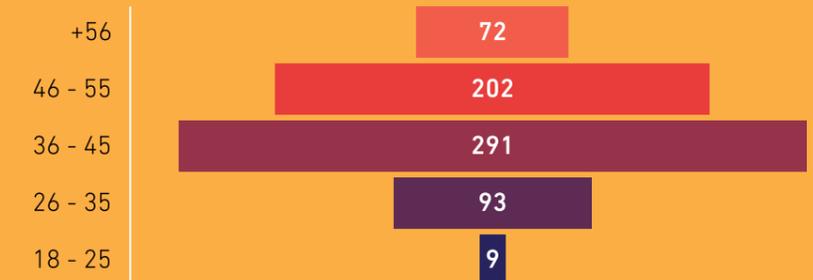
Employés	337
Agents de maîtrise	258
Cadres	72
	667

Parité :

les femmes représentent
6% de l'effectif (20% des cadres)

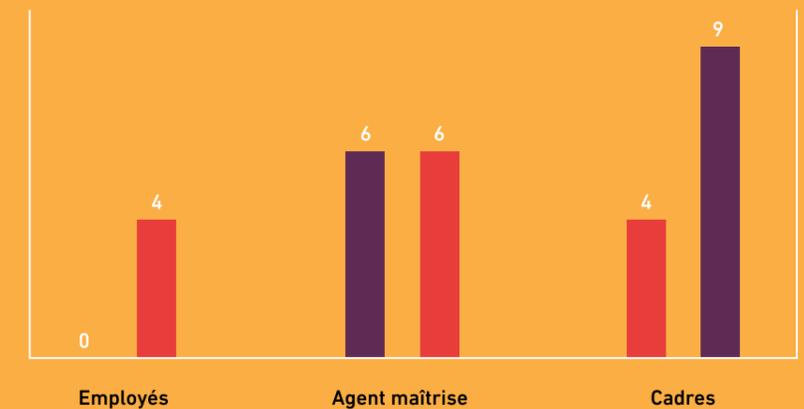
Le comité exécutif de Sonasid
est paritaire.

PYRAMIDES DES ÂGES SONASID



RECRUTEMENTS VS DÉPARTS

■ Recrutements
■ Départs



	2017	2018	2019
Représentants du personnel	17	17	17
Nombre de jours de grèves	0	0	0
Nombre de litiges sociaux	0	0	0

Des relations proches établies avec les communautés riveraines

Sur le volet sociétal, SONASID a fait le pari d'intégrer les compétences locales dans ses différents sites de production tout en continuant à valoriser et soutenir son écosystème en matière d'éducation et de santé.

SONASID s'implique également fortement auprès des communautés riveraines de ses sites de production, en collaboration avec les associations locales, pour apporter un appui nécessaire.

L'entreprise promeut des actions en faveur de la santé, l'éducation et la promotion sociale, des priorités que l'entreprise s'est fixée pour s'intégrer dans une démarche citoyenne et développer plus de proximité avec les communautés.

De ce fait, les équipes de SONASID travaillent dans une optique de co-développement à long terme : les relations et le dialogue avec les acteurs locaux sont une base d'analyse des besoins locaux.

Des nécessités qui se traduisent en priorités et actions à déployer sur les communautés riveraines, avec comme exemples :

Éducation

- Construction de classes scolaires en faveur des élèves handicapés à Selouane ;
- Rénovations d'écoles sponsorings et animations des manifestations annuelles au niveau des universités locales

Infrastructures

- Dons pour la réfection des voies et pistes et pour le décloisonnement d'écoles ;
- Aménagement d'une salle de couture et coiffure pour les femmes analphabètes à Moulay Abdellah ;
- Mise à disposition d'un espace à destination d'un groupe de couturières.
- Dons d'aciers destinés à la construction d'ouvrages dans trois communes rurales pour participer à l'effort national de désenclavement.

Dons alimentaires

- Renouvellement chaque année de l'opération « Paniers Ramadan »

Santé

- Organisation de caravanes de consultation médicale et de circoncision

La contribution socio-économique de Sonasid recouvre également le paiement de 241 MDH d'impôts et taxes en 2019, et la réalisation de 1 089 MDH d'achats locaux

Accompagnement au développement du tissu entrepreneurial local

Au sein de son écosystème, SONASID fait régulièrement appel à de petits opérateurs, start-ups ou autoentrepreneurs, afin de contribuer à la dynamisation du secteur et à la promotion de l'entrepreneuriat.

Achats Responsables

En cohérence avec ses ambitions et ses valeurs, la SONASID a mis en œuvre un «Code des Achats Responsables» afin d'optimiser les processus en place et développer davantage les relations avec les différentes parties prenantes concernées, dans le respect total des règles exigences environnementales, sociales et éthiques.

L'approche adoptée se fonde sur une démarche axée sur la durabilité et la proximité, dans l'optique de maintenir des relations respectueuses, équilibrées et durables avec ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants travaillant pour le compte de la SONASID et s'applique à toutes les composantes de la supply chain.

UNE SÉLECTION ET ÉVALUATION RESPONSABLES

Les critères éthiques, environnementaux et sociaux sont déterminants pour la sélection d'un nouveau fournisseur et le maintien au panel.

Tous les fournisseurs et sous-traitants sont soumis à nos exigences en matière de respect des conventions de l'OIT, de la réglementation nationale, des règles et des normes en vigueur. Ils sont soumis au processus d'évaluation à une fréquence régulière qui permet de démontrer leurs performances.



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Excellent éco-matériau, l'acier a la particularité d'être recyclable à l'infini. Sa longévité assure aux bâtiments une durée de vie optimale. Indispensable aux économies modernes, il l'est également pour assurer la transition énergétique : une éolienne de 2MW a besoin de 400 tonnes d'acier...

Mais la chaîne de production peut se révéler énergivore si des dispositions ne sont pas prises pour maîtriser l'impact environnemental dans le cadre d'une politique affirmée.

Sur ce volet, SONASID montre une avancée considérable tant par les investissements engagés, que par son positionnement de leader et de moteur de l'écosystème dans lequel l'entreprise opère.

Sa stratégie est ainsi passée d'un objectif de réduction de l'impact écologique, à un véritable positionnement en tant qu'acteur central dans l'écosystème de recyclage et de valorisation des déchets et d'industrie de référence en matière d'utilisation des énergies renouvelables.



Politique environnementale

L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE EST SOUS-TENDUE PAR LES PRINCIPES SUIVANTS

- Conformité avec l'ensemble des législations, réglementations et engagements pris par la société.
- Amélioration continue des performances environnementales avec une surveillance systématique visant à prévenir toute pollution.
- Méthodes de production ayant un faible impact sur l'environnement en exploitant les matières premières disponibles localement.
- Production de produits respectueux de l'environnement
- Utilisation efficace des ressources, de l'énergie et du sol
- Gestion et réduction de l'empreinte carbone
- Engagement du personnel en termes de performance environnementale
- Sensibilisation des fournisseurs et sous-traitants au respect de la politique environnementale de Sonasid
- Communication transparente et dialogue ouvert avec toutes les parties concernées par nos activités.

Politique énergétique

- Responsabilité sociale : réduction de la consommation d'énergie afin de réduire l'impact CO2
- Partenariat avec les fournisseurs et clients afin de maximiser les capacités inhérentes à l'acier à économiser l'énergie
- Engagement des employés et amélioration continue
- Soutien des politiques nationales d'efficacité énergétique
- Leadership : être un modèle dans le monde industriel.

PROGRAMME 'GREEN STEEL'

Fer de lance d'une stratégie de développement durable innovante et ambitieuse, avec un objectif 100% Recycling, basé sur trois piliers majeurs.

1. Efficacité énergétique

L'énergie renouvelable au coeur du mix énergétique

L'optimisation de l'efficacité énergétique s'inscrit dans une stratégie qui vise non seulement à identifier les points nodaux de la consommation énergétique afin d'éviter tout gaspillage, mais aussi d'intégrer les énergies renouvelables dans le mix énergétique.

En effet, l'énergie est un poste de consommation budgétaire important dans le secteur de la sidérurgie, en deuxième plan après la matière première.

La diversification des sources énergétique est un défi de taille qui permet des économies d'énergie substantielles en termes de coûts, de renforcer la compétitivité et la performance industrielle de l'entreprise, et de réduire les gaz à effet de serre.

Le recours à l'énergie renouvelable est un prérequis essentiel dans une ère où la compétitivité économique ne peut plus se faire indépendamment du prisme écologique.

En ligne avec les engagements du Royaume en matière d'énergie renouvelables, **90% de la consommation** électrique de Sonasid est d'origine renouvelable depuis Juillet 2018, ce qui représente plus de 400 GWh/an (les besoins en électricité de SONASID avoisinent ceux d'une ville comme El Jadida).

SONASID réalise une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 200 000 t de CO₂/an, un progrès considéré comme remarquable dans le secteur à échelle aussi bien nationale que mondiale.

SONASID a par ailleurs obtenu une **certification ISO 50001** en 2019, pour ses activités en matière d'efficacité énergétique.

90% d'électricité verte



Une consommation d'eau et d'oxygène optimisée

SONASID consomme près de 1 mètre cube d'eau par tonne d'acier produite, ce qui place l'entreprise parmi les plus performantes en matière de consommation d'eau du groupe ArcelorMittal.

L'entreprise dispose d'une station de traitement des eaux à Nador, qui fonctionne en circuit semi fermé (l'eau est traitée, recyclée et réutilisée). Deux stations sont également installées au site de Jorf, à l'aciérie (système de traitement des eaux par osmose) et au laminoir. Hors osmoseur, les stations ne génèrent pas de rejet car l'eau de refroidissement circule en circuit semi-fermé avec ajout d'eau d'appoint pour compenser l'eau évaporée. Quant au rejet de l'osmoseur, une grande partie est utilisée pour le refroidissement des fumées de l'aciérie, le refroidissement des scories noires et l'arrosage de l'espace vert du site.

L'aciérie électrique de Jorf Lasfar est considérée comme l'une des plus écologiques au monde

L'aciérie électrique de Jorf Lasfar est dotée de technologies de pointe en matière d'économie d'énergie et de captation et de traitement des fumées, réalisant d'excellents taux de réduction d'émission des gaz à effet de serre.

En effet, en amont, le chargement en continu de ferrailles préchauffées permet de réduire la consommation électrique de 20% et en aval l'enfournement en continu et à chaud dans le laminoir à Jorf Lasfar des billettes produites permet de réduire de 40% la consommation de fuel.

Par ailleurs, en se dotant d'une unité de broyage de ferrailles, la ferraille locale est densifiée et les stériles qui y sont contenus éliminés avant injection dans le four, ce qui engendre des baisses en consommation d'énergie électrique, de charbon et de chaux et par conséquent une réduction de 17.880 tonnes/an des émissions de gaz à effet de serre.



2. Une place majeure au sein de l'écosystème de la ferraille

Le cœur même de l'activité de SONASID repose sur un processus de fabrication basé sur le recyclage : les aciers sont fabriqués à partir de ferrailles et sont recyclables à l'infini.

L'approvisionnement en ferraille est un métier nécessitant un savoir-faire et des techniques qui lui sont propres en matière de traitement et de recyclage. L'entreprise parvient désormais à satisfaire près de 50% de ses besoins localement.



3. Recyclage et valorisation des déchets industriels

Recyclage des huiles

Au cœur de cet écosystème de gestion de déchets industriels, SONASID récupère également auprès des industriels les huiles minérales usagées afin de les intégrer dans son programme de valorisation. Basé sur un procédé de coïncinération couplé à son processus de production, ces huiles sont ainsi utilisées en substitution partielle du fuel dans ses laminoirs, engendrant moins d'émissions de sulfures et poussières.

L'objectif est ambitieux : remplacer jusqu'à 50% du fuel par ces huiles. L'enjeu est important, car au-delà de la réduction de la dépendance au fuel, Sonasid se donne pour mission de réduire les effets dévastateurs de ces huiles sur les nappes phréatiques.

A noter que le volume des huiles lubrifiantes usagées est généré à plus de 40% par le secteur industriel. Ce gisement est presque totalement récupéré et valorisé par la Sonasid qui apporte ainsi une contribution majeure à l'application de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable au Maroc



Valorisation des co-produits

Le processus de production du rond à béton et fil machine à SONASID consiste en la mise en fusion de la ferraille pour la production des billettes dans l'aciérie qui sont ensuite enfournées dans les laminoirs à Jorf Lasfar et à Nador pour laminage.

La ferraille subit une préparation au préalable. La ferraille massive est en effet découpée pour alimenter l'aciérie et la ferraille légère est broyée en vue de la densifier et d'éliminer les stériles.

Lors du processus du broyage, la ferraille broyée passe par un tambour magnétique qui sépare le fer métallique des stériles. Ces derniers, riches en métaux non ferreux, subissent un traitement pour en extraire l'aluminium et le cuivre qui seront valorisés. Des essais sont en cours pour utiliser un résidu non ferreux comme une matière ayant un pouvoir calorifique dans les cimenteries.

Lors du processus de production des billettes, les principaux co-produits solides sont : les scories noires, les scories blanches, les poussières d'aciérie et la calamine.

Les scories noires sont valorisées comme substitut de GNA /GNB pour la construction routière, les scories blanches sont en cours de tests pour valorisation dans un processus hydrométallurgie chez un minier local, les poussières sont valorisées comme matière première pour la production de l'oxyde de zinc et la calamine est valorisée comme substitut de minerai de fer dans des hauts fourneaux en Espagne et en France.

”
**Sonasid valorise
 90% des déchets
 solides qu'elle
 produit.**

« SONASID déploie tous les efforts pour produire son acier vert à moindre coût énergétique et sans impact négatif sur l'environnement avec une démarche qui reflète la volonté d'innovation et d'amélioration continue »

M. Khalid NABOUB

CHIEF OPERATIONS OFFICER



Gouvernance responsable

SONASID a adopté un mode de gouvernance où la Direction Générale de la Société est séparée de la fonction de Présidence du Conseil, avec un contrôle du conseil d'administration, dont aucun des membres n'est exécutif. Ainsi, le Directeur général n'est pas administrateur. En outre, trois comités techniques conseillent le conseil d'administration sur les sujets relatifs à la stratégie de l'entreprise, à la politique de recrutement et de rémunération, ainsi qu'au sujet de la revue des risques et des comptes sociaux.

Il est prévu de désigner des administrateurs indépendants en 2020.

Dates de nomination et fin de mandat des administrateurs en exercice

Au 31.12.2019	1ère Cooptation ou nomination AG	Fin de mandat	
Président du CONSEIL	M. Saïd Elhadi	25.07.2018	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Cédric Bouzar	19.03.2015	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Vikram Krishnamoorthy	06.12.2016	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Tarik Makram	19.09.2019	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Javier Serra Callejo	20.12.2012	Année 2023
Administrateur non exécutif	M. Jean- Paul Ordioni	06.03.2014	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Aymane Taud	16.09.2009	Année 2024
Administrateur non exécutif	Mme Sanaa Bakkal	19.09.2019	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Vincent Cholet	19.03.2015	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Hugues Fauville	19.03.2015	Année 2024
Administrateur non exécutif	M. Christian Quincke	21.03.2017	Année 2024
Administrateur non exécutif	MCMA Rep. par M. Hicham Belmrah	14.09.2006	Année 2024
Administrateur non exécutif	RMA Rep. par M. Azeddine Guessous	03.07.2006	Année 2024
Administrateur non exécutif	CIMR Rep. par M. Khalid Cheddadi	03.07.2006	Année 2024

Comités spécialisés

Au 31.12.2019

Comité des risques et des comptes

- Président du Comité : M. Guessous
- Membre : M. Quincke
- Membre : Mme Bakkal

Missions

Statuer sur l'ensemble des sujets pouvant affecter les comptes et les risques. Dans ce cadre, le comité définit la méthode d'établissement et d'arrêt des comptes sociaux et consolidés ainsi que la méthodologie de détermination des provisions.

Il examine les comptes semestriels, annuels et le reporting complet des risques. Il assure la cohérence et la pertinence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et de la déontologie. Il statue sur la qualité des travaux réalisés par les commissaires aux comptes et juge de leur indépendance.

Comité stratégique

- Président du Comité : M. Ordioni
- Membre : M. Elhadi
- Membre : M. Makram

Missions

• Préparer les orientations stratégiques de Sonasid et ses programmes d'investissement, en vue de leur présentation au Conseil d'Administration

- Suivre l'exécution budgétaire

Comité de nomination et rémunération

- Président du Comité : M. Ordioni
- Membre : M. Makram

Missions

Statuer sur la politique de rémunération et de gestion des ressources humaines. Il définit les conditions de la rémunération globale du personnel, élabore la politique des avantages pour les salariés, définit le plan de succession pour les postes clés de la société, gère les hauts potentiels et réfléchit sur la politique de formation.

Il étudie l'évolution de la masse salariale et de l'équité interne.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est limitée aux jetons de présence, tel que décidé annuellement par l'assemblée générale ordinaire.

En 2019, les jetons de présence octroyés aux administrateurs par l'Assemblée Générale au titre de l'exercice 2018 étaient d'un montant brut total de 1 120 000 dirhams, répartis à parts égales entre les administrateurs.

Information communiquée aux actionnaires

La Société veille à communiquer aux actionnaires les informations complètes relatives à l'activité de la Société, aux comptes sociaux et aux risques, conformément à la réglementation en vigueur applicable.

Ainsi, tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société, en conformité avec la réglementation applicable en vigueur. À ce titre, il est adressé préalablement à la tenue d'une Assemblée Générale :

- Une formule de pouvoirs
- La liste des Administrateurs
- Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour.
- Les rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes qui seront soumis à l'Assemblée.
- Les états de synthèse annuels, s'agissant des assemblées générales annuelles.

Sont également tenus à la disposition des actionnaires, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le texte des résolutions proposées, du rapport du Conseil d'Administration et le cas échéant

du rapport des commissaires aux comptes et du projet de fusion lorsque l'ordre du jour comporte l'examen d'un tel projet, et, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion de toute Assemblée Ordinaire ou Extraordinaire, la liste des actionnaires arrêtée au seizième jour qui précède ladite réunion et comportant les noms, prénoms usuels, domicile de chaque titulaire d'actions nominatives inscrit à cette date sur le registre de la Société et de chaque titulaire d'actions au porteur ayant à la même date effectué le dépôt permanent de ses titres au siège social, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire. Le droit à communication des documents ci-dessus appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivis, au nu-propriétaire et à l'usufruitier d'actions.

L'environnement de contrôle interne et de gestion des risques

La politique de gestion des risques, au sein du Groupe Sonasid, contribue aux efforts de compétitivité, de pérennité et de création de valeur pour nos collaborateurs, actionnaires et parties prenantes dans le cadre de notre stratégie. Une gestion des risques efficace repose sur les principes de l'engagement de tous, la proactivité, l'intégrité et la transparence.

Le contrôle interne est un processus stratégique continu et permanent qui intègre les actions préventives ou de détection ayant pour objectif d'éliminer, mitiger ou transférer les risques les plus pertinents et les plus probables auxquels est exposé le Groupe et qui pourraient nuire à sa stratégie et à ses objectifs.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques regroupe un ensemble de dispositifs et d'actions qui visent à assurer :

- la bonne exécution de la stratégie et la réalisation des objectifs,
- l'efficacité et l'efficience opérationnelles,
- la sauvegarde des actifs corporels et incorporels, et notamment la prévention de la fraude,
- la fiabilité et l'intégrité de l'information financière,
- la conformité aux lois réglementations, politiques,

procédures et contrats, et la résilience aux événements extérieurs

Les risques sont régulièrement identifiés, analysés et leurs impacts mesurés par chaque Direction avec le support de la Direction de l'audit interne et de gestion des risques.

Les risques majeurs, ainsi que les plans d'actions correspondants, sont pondérés, classés par degré de criticité et suivis au sein d'une cartographie des risques.

La surveillance du système de contrôle interne et de gestion des risques est mise en œuvre par la Direction de l'Audit interne. Les audits, évaluations indépendantes et documentées, sont programmés dans le cadre du plan d'audit annuel, validé par le Comité des Comptes et des Risques, conformément à la cartographie des risques. Dans le cadre du dispositif d'évaluation dynamique des risques, le plan d'audit est régulièrement adapté afin de fournir une assurance raisonnable que les activités essentielles se déroulent comme prévu et que l'ensemble des risques sont adressés.

Éthique et conduite des affaires

La surveillance du système de contrôle interne et de gestion des risques est mise en œuvre par la Direction de l'Audit interne. Les audits, évaluations indépendantes et documentées, sont programmés dans le cadre du plan d'audit annuel, validé par le Comité des Comptes et des Risques, conformément à la cartographie des risques. Dans le cadre du dispositif d'évaluation dynamique des risques, le plan d'audit est régulièrement adapté afin de fournir une assurance raisonnable que les activités essentielles se déroulent comme prévu et que l'ensemble des risques sont adressés.





SONASID